

Participation citoyenne

➤ 14

Nouveau « FCV »

➤ 18

Centenaire 14-18

➤ 27

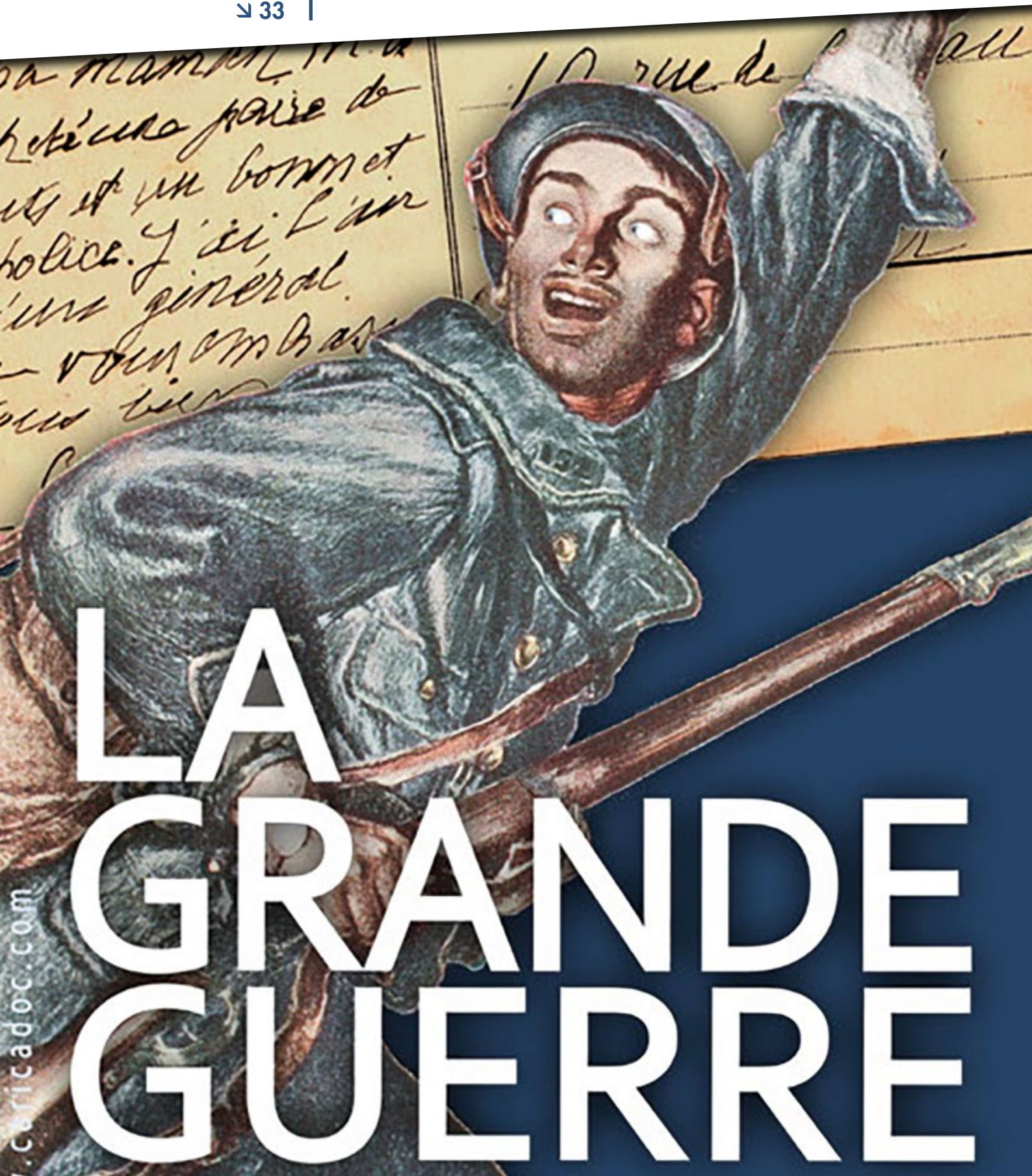
Hommage Marc Currat

➤ 33

l'info SAINT JUST

L'INFO MUNICIPALE DES JUSTINOIS

JANVIER 2019





SOMMAIRE

Editorial	P 1
Conseil Municipal et Personnel Communal	P 2 - 3
Budget communal	P 4
Travaux et Projets	P 5
Délibérations	P 6 - 13
Actualités 2018	P 14
Vie scolaire	P 15
Pôle multi accueil (crèche)	P 16-17
Bibliothèque municipale	P 17
Vie Associative	P 18 - 24
CCAS	P 25
Fêtes de quartier	P 25
Commémorations du 11 novembre	P 26
La Grande Guerre	P 27 - 30
Renseignements utiles	P 31- 32
Etat Civil	P 33
Calendrier des manifestations	



Chers Justinois et Justinoises, chers amis,

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales avait donné lieu à un profond bouleversement de la répartition des pouvoirs au profit des Régions, Départements et Communes.

Les responsabilités liées à l'exercice des mandats locaux n'avaient cessé d'augmenter au profit de l'autonomie locale et donc des décisions prises au plus près de nos concitoyens avec beaucoup de bon sens et d'efficacité.

Actuellement un revirement s'opère avec une perte d'autonomie des communes qu'elle soit financière (exemple suppression par dégrèvement progressif de la taxe d'habitation d'ici 2020 pour environ 80 % des habitants) ou décisionnelle.

Les communes rurales auront de ce fait de plus en plus de mal de continuer à exister et les maires, risquent de devenir des « agents d'exécution » avec toujours autant de responsabilités sans les moyens et des risques juridiques et pécuniaires de plus en plus élevés.

L'année 2018 a vu la réalisation sur la commune de nombreux travaux avec notamment la réhabilitation du local communal de Rosepommier. Je vous laisse le soin de les découvrir dans ce bulletin municipal très complet élaboré par les membres de la commission communication.

Pour l'année 2019 c'est avec un grand plaisir que je vous annonce la desserte régulière toutes les heures de la commune de Saint Just compris le Villa Joie par des transports publics urbains.

La date et les modalités de mise en place ne sont pas encore arrêtées. Je pense pouvoir vous les indiquer à la cérémonie des vœux 2019.

Voilà une trentaine d'année que nous attendions cette desserte. Un grand merci à la CA3B

Par ailleurs les travaux suivants sont prévus :

- L'aménagement de la place de l'église par CA3B
- L'aménagement de certaines voies communales des propositions ont été faites à CA3B, je suis en attente de leur validation.
- Le revêtement en bicouche des allées principales du cimetière pour les rendre accessibles au PMR.
- La réalisation par un prestataire privé de la voirie et des réseaux d'un prochain lotissement au lieu-dit « les Ayes » derrière l'école.

**Je vous donne rendez-vous à l'occasion de la cérémonie des vœux prévue
le samedi 12 janvier 2019 à 19 h à la salle d'animation rurale.**

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom j'adresse à toutes les Justinoises et tous les Justinois, mes vœux les plus sincères pour l'année 2019 de santé et bonheur.

Le Maire, Jean PICHET

Le Conseil municipal

Le Maire



Jean PICHET

Président du CCAS
Conseiller Communautaire à la CA3B

Les Adjoints



1^{er} adjoint,
Matteo RIGNANESE

- Adjoint en charge des propriétés immobilières, de la voirie et réseaux divers
- Conseiller Communautaire suppléant à la CA3B



2^{ème} adjoint,
Patrick LEVET

- Adjoint en charge de la gestion et des finances, de la communication et des relations avec les associations



3^{ème} adjoint,
Yvette BONNET

- Adjointe en charge des affaires sociales, de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement.



4^{ème} adjoint,
Audrey MARIE

- Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Les Conseillers Municipaux



Luc ALLEMAND



Renée ANDRE



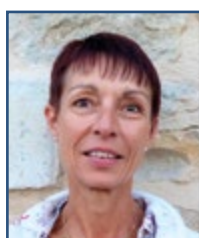
Catherine CARON



Fabienne CONVERT



Daniel CROISY



Catherine FLAMAND



Emmanuel GRANGE



Mathilde MIGNOT



Pascal PERREAUD



Gabriel SUCHET

LES COMMISSIONS

Commission finances budget

Maire Adjoint : Patrick LEVET.

Responsable : Gabriel SUCHET.

Membres : Luc ALLEMAND, Yvette BONNET,
Fabienne CONVERT, Matteo RIGNANESE.

Commission aménagement, urbanisme, environnement

Maire Adjoint : Yvette BONNET.

Responsable : Pascal PERREAUD.

Membres : Renée ANDRE, Daniel CROISY,
Catherine FLAMAND, Mathilde MIGNOT, Gabriel SUCHET.

Commission affaires scolaires, culture, jeunesse, sports et loisirs : Maire Adjoint Audrey MARIE

- Affaires scolaires et périscolaires

Responsable : Renée ANDRE.

Membres : Catherine FLAMAND, Patrick LEVET, Mathilde
MIGNOT, Gabriel SUCHET.

- Jeunesse, culture, sports et loisirs

Responsable : Catherine CARON. Membres : Catherine
FLAMAND, Emmanuel GRANGE,
Mathilde MIGNOT, Matteo RIGNANESE.

Commission communication (site internet, bulletin, relations avec les associations et les médias)

Maire Adjoint : Patrick LEVET.

Responsable : Audrey MARIE.

Membres : Renée ANDRE, Catherine CARON,
Gabriel SUCHET.

Commission travaux

Maire Adjoint Matteo RIGNANESE

- propriétés communales

(bâtiments, forêt, matériel, plan d'eau...).

Responsable : Daniel CROISY.

Membres : Luc ALLEMAND, Yvette BONNET, Emmanuel
GRANGE, Pascal PERREAUD.

- Voirie et réseaux divers.

Responsable : Luc ALLEMAND.

Membres : Daniel CROISY, Catherine FLAMAND,
Emmanuel GRANGE, Pascal PERREAUD.

Centre communal d'action sociale (logements sociaux, personnes âgées, animations...) :

Maire Adjoint Yvette BONNET.

Responsable : Fabienne CONVERT.

Membres : Renée ANDRE, Catherine CARON,
Matteo RIGNANESE, Gabriel SUCHET.

Délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain (à Bourg en Bresse)

Titulaire : Gabriel SUCHET

Suppléants : Catherine FLAMAND et Daniel CROISY

Délégués au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (Montrevel en Bresse)

Titulaires : Matteo RIGNANESE et Daniel CROISY

Suppléants : Renée ANDRE et Luc ALLEMAND

LE PERSONNEL COMMUNAL

Au groupe scolaire, on retrouve (de gauche à droite) Nathalie BATTEAU à la cantine, et les ATSEM Armelle AVETISSIAN, Carole BOURREE et Elizabeth TEIXEIRA, aux petits soins pour vos enfants !



Aux services techniques, Jordi VILLATTE et Noël MOREL agissent au quotidien pour le bien-être des habitants de la commune.

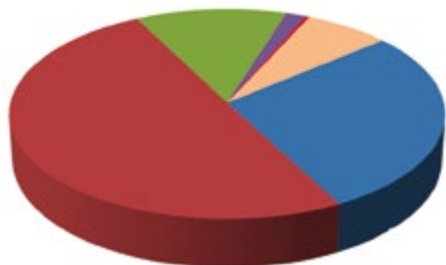


Nos secrétaires
Francine BOURGEOIS
et Corinne ANDRE assument le
quotidien administratif de la commune
et en assurent la mémoire.

Budget communal

Section de Fonctionnement

Dépenses 1 016 150 €



personnel 50%
charges entretien 28%
charges gestion 13%
opérations d'ordre 7%
intérêt des emprunts 2%
charges exception 0%

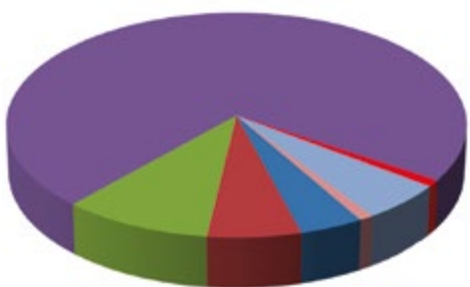
Recettes 1 016 150 €



Excédent de fonctionnement reporté 42 %
impôts et taxes 35%
attribution cclv/ca3b 10%
produits du domaine et de la gestion 5%
Dotations état 7 %
produits exceptionnels 1%

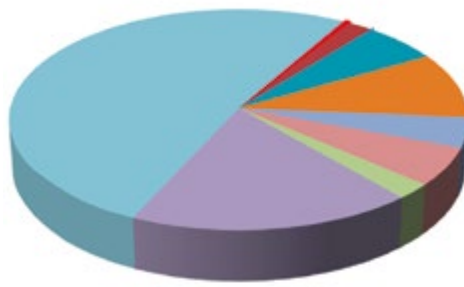
Section d'Investissement

Dépenses 821 921€



travaux acquisition 73%
SIEA 10%
maîtrise d'œuvre Rosepommier 6 %
dépenses imprévues 5%
capital des emprunts 4%
logiciel 1%
divers 1 %

Recettes 821 921€



virement section fonctionnement 51%
emprunt ou/et autofinancement 18%
FCTVA 10%
Sub DETR 6 %
Sub Départ 6 %
Sub région 4 %
excédent d'investissement reporté 1 %
taxe ménagement 2%
fond de concours 2%

Quelques précisions sur le budget 2018

- le taux des impôts locaux n'augmente pas. Ils restent fixés à :
9,69% pour la taxe d'habitation soit un produit attendu de 115 408 €
13,92% pour le foncier bâti soit un produit attendu de 224 947 €
37,37% pour le foncier non bâti soit un produit attendu de 8 632 €
- l'annuité de la dette 39 551 € (intérêt + capital), soit 42 € par habitant, est en baisse puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant DGF	109 400 €	102 897 €	90 101 €	67 620 €	57 076 €	49 907 €
Population	924	926	925	934	934	931
DGF par habitant	118 €	111 €	97 €	72 €	61 €	54 €
Endettement par habt	49 €	48 €	47 €	45 €	43 €	42 €
Moyenne de la strate 2015			88 €			

Voirie (sous réserve d'acceptation par CA3B)

Reprofilage en enrobés :

- Chemin des Grandes Teppes (section comprise entre le chemin des Petites Teppes et les Cadalles)
- Chemin des Fougères (section comprise entre le Chemin des Grandes Teppes et le Chemin du Petit Plan)
- Chemin de la Chagne (bretelle du Carouge)

Revêtement bicouche

- Allée de la Chagne
- Allée du Lieutenant - Colonel Patrick Fontaine
- Chemin des Plans

Aménagement à définir : Chemin de la Couvo ; aménagement de la Place de l'Eglise en cours d'étude par CA3B.

Eclairage Public

Remplacement de 43 lampes à mercure ou sodium basse pression par des lampes LED, aux fins d'économie d'énergie de consommation (50% environ) et de protection de l'environnement, pour un coût restant à charge de la commune de 11 013 €.

Ecole :

remplacement de la chaudière.
Achat de 4 tableaux numériques
et remplacement des ordinateurs.

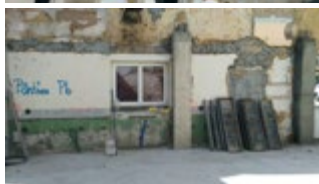
Travaux réalisés en 2018 (TTC)

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2018 (TTC)

Chemin de l'école :	renforcement de la chaussée et reprofilage en enrobés	34 000 €
Chemin des Fougères :	renforcement de la chaussée et reprofilage en enrobés	24 000 €
Allée des mûres :	reprofilage en enrobés et ralentisseur	19 000 €
Impasse du Petit Plan :	reprofilage en enrobés	9 000 €
Chemin de l'Alagnier :	sable chaulé sur trottoir	1 500 €
Rue des Eglantines :	réfection trottoir en bicouche ocre	1 400 €
Rue des Eglantines :	réfection de la chaussée bicouche porphyrique	7 680 €
Allée du Cerisier :	réfection de la chaussée bicouche porphyrique	5 000 €
Chemin des Plans :	reprofilage de la chaussée	7 400 €
Allée de la Boucle :	réfection de la chaussée bicouche porphyrique	3 800 €
Accès plan d'eau :	mise aux normes accessibilité PMR	3 000 €
Points à temps sur diverses voies communales		2 300 €
TOTAL		118 080 €

AUTRES TRAVAUX

Réhabilitation intérieure du bâtiment Rosepommier	347 430 €
Toilettes PMR au stade	11 890 €
Réalisation de 2 jeux de boules au stade	9 409 €
Réfection parvis de la mairie en béton désactivé	16 673 €
Réhabilitation des 3 lavoirs	28 832 €
Création d'un poteau incendie Chemin des Grandes Teppes	6 468 €
Panneaux et signalisation	5 174 €
Acquisition désherbeuse et fleurissement	4 588 €
Amélioration et équipement salle d'animation	5 912 €
Réfection de l'atelier communal	3 102 €
Equiptement de l'école (store, porte, lave-vaisselle, volets roulants...)	22 430 €
SIEA amélioration de l'éclairage public	41 850 €
TOTAL	503 758 €



Délibérations 2018

Séance du 23 novembre 2017

VOIRIE

La CA3B Pôle Territorial de Ceyzériat nous demande de lui adresser nos propositions de travaux sur VC pour 2018, sachant que les dotations financières devraient être du même ordre que pour 2017. Le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête les propositions suivantes :

Politique communautaire dotation prévisible + / - 40 000 €

- VC 4 Chemin de l'école, section Crèche jusqu'au rond-point. Reprofilage enrobé GB 0/10
- VC 5 Chemin des Fougères, section VC école jusqu'au 1^{er} carrefour Rue des Charmilles, reprofilage de la chaussée en enrobés GB 0/10.

Droits de tirage dotation prévisible plus ou moins 46 000 €

- VC 38 Allée des mûres, bicouche plus ralentisseur type « dos d'âne »
- VC du Petit plan desserte horticulture (impasse du Petit Plan)
- VC 12 chemin de l'Alagnier, revêtement trottoir sable chaulé (reliquat 2017)
- VC 21 rue des Eglantines, poursuite de la 1^{ère} tranche réalisée en 2017, revêtement bicouche porphyrique plus reprise bordures trottoirs
- Cheminement piéton, liaison Rue des Eglantines – Place du Centre Village, revêtement bicouche coloré ocre.

CANTINE : Prix du repas

Après un vote à main levée par 9 voix pour, sur 12 voix, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 01 janvier 2018, le repas sera facturé 3.80 €, le repas non réservé sera facturé 5.50 €.

BUDGET COMMUNAL 2018

Les recettes des communes sont en baisse en raison de la diminution des dotations de l'état (- 50 % depuis 2012), des exonérations de la taxe d'habitation (à terme en 2020, elles représentent une perte de 92 000 € pour la commune).

La DGFIP transmet maintenant aux communes, la liste des Taxes d'Aménagement reversées par autorisation d'urbanisme.

Les dépenses d'investissement prévisibles en 2018, concernent l'aménagement de la salle Rosepommier et de la place de l'église, la réfection des lavoirs et les WC accessibles aux PMR au stade de foot.

AFFOUAGE :

Dossier présenté par Matteo RIGNANESE

Le Conseil Municipal décide la délivrance des bois d'affouage sur pied des parcelles 7 et 13 suivant le programme de coupe proposé pour l'année 2016 et 2017 par l'ONF :

Désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière

1 Matteo RIGNANESE

2 Emmanuel GRANGE

3 Noël BERNIGAUD

Séance du 20 décembre 2017

REHABILITATION DU BATIMENT ROSEPOMMIER

Le SDIS a donné un avis favorable avec prescriptions. Il maintient le classement de l'établissement en 5^{ème} catégorie, contrairement aux préconisations du Contrôleur Technique (SOCOTEC) et la salle du 1^{er} étage pourra accueillir 19 personnes, comme auparavant.

Le conseil communautaire de CA3B a attribué un fonds de concours de 18 406.97 € à la commune.

Le Maître d'œuvre a rendu le Document de Consultation des Entreprises (DCE) qui se monte à 368 812.90 € TTC auxquels il faut ajouter 2 187.10 € (imprévus, divers), pour un total de 370 000 € TTC. Pour information, une somme de 380 000 € avait été budgétisée en 2017.

Le Conseil Municipal valide le DCE de 370 000 € TTC, charge le Maire de lancer le Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

SIEA :

- le Syndicat vient d'éditer le solde de l'opération d'enfouissement des réseaux du chemin de l'école, d'un montant de 38 576.76 €, acceptée en 2013 et réalisée en 2014. Cette somme avait été budgétisée en 2017 et réglée au SIEA début 2018.

- l'alimentation électrique des 16 lots du lotissement des Prés de St Just a été déclarée conforme à la réglementation.

- le syndicat propose de moderniser les coffrets de commande de l'éclairage public. A cette occasion, il est possible de programmer la coupure ou la baisse d'intensité de l'éclairage public, la nuit, sur une plage d'heures à définir, sur la totalité de la commune ou par quartier.

Catherine FLAMAND et Gabriel SUCHET sont les référents du Conseil Municipal. Contact sera pris auprès M MAHE (SIEA) , pour le lancement de cette réflexion.

SPA : Le refuge de Dompierre sur Veyle devait fermer le 01 janvier 2018. Le service est prolongé jusqu'au 30 juin 2018, date à laquelle il fermera définitivement ses portes. Seuls les chiens seront pris en charge, la commune en assurera le transport. Le Conseil Municipal décide d'adhérer pour 6 mois, au tarif de 0.20 € par habitant, charge le Maire de signer la convention.

Parallèlement, CA3B cherche une solution acceptable financièrement au 01 juillet 2018, pour toutes les communes de l'intercommunalité.

SALLE DES FETES : Le frigo doit être changé, une somme de 1 700 € TTC correspondant à l'acquisition d'une armoire frigorifique, est votée à l'unanimité. Un autre devis sera demandé.

BAIL DE LA CHASSE : Le bail conclu entre la commune et la société de chasse communale se termine au 01 juillet 2017. Le Conseil Municipal décide de reconduire ce bail pour 6 ans, pour cent euros annuels. Charge le maire de signer le bail.

ECOLE

Travaux : Des devis ont été demandés afin de changer la porte d'entrée de l'école, qui intègre un système de vidéo-surveillance. Les 2 devis reçus se montent à 6 900 € et 7 100 €.

Cantine : Le lave-vaisselle doit être changé. Le Conseil Municipal opte pour un modèle « à capot » facilitant la manutention des paniers.

Rythmes scolaires :

Une concertation a été proposée aux parents d'élèves par le biais d'un questionnaire. Les résultats font apparaître que les parents souhaitent plutôt conserver la semaine de 4.5 jours. Le sujet sera abordé lors du prochain Conseil d'Ecole.

La commission jeunesse du conseil municipal se réunit le 29 décembre afin de débattre : continuité ou non des TAP, gestion du personnel concerné, reconduction du PEDT, lien entre la commune et le conseil d'école, mise en place.

Séance du 31 janvier 2018

PARTICIPATION CITOYENNE (VOISINS VIGILANTS)

Le Maire présente le dispositif, qui s'élabore en partenariat avec les services de gendarmerie, la Préfecture et les habitants. Il est primordial d'impliquer la population concernée, en faisant appel à des référents. Yvette BONNET sera la référente du Conseil Municipal.

CIRCULATION : un signallement en mairie indique des comportements routiers à risques par des PL de plus de 3.5 T, empruntant les chemins de la Torchère, de la Boucle et des Plans limités à 7.5 T. Par ailleurs le Chemin de la Boucle est régulièrement emprunté à contre-sens et les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Il en résulte des fils arrachés, des murs abîmés. Le Maire ajoute que régulièrement des véhicules empruntent le Chemin des Plans et ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche sur la RD, en venant de Ceyzériat, signalisation implantée après un accident mortel. Les contrevenants mettent la sécurité de tous en péril, aussi il demande au Major Joigneaux s'il lui est possible de porter une attention particulière sur ce point.

DROIT DE PREEMPTION / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption sur les 15 lots du lotissement des Prés de St Just.

ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES

Audrey MARIE présente le dossier. La consultation des parents rend compte que la majorité souhaite conserver la semaine de 4.5 jours (sur 56 familles inscrites, 42 votes : 17 votes POUR un retour à 4 jours, 25 votes POUR rester à 4.5 jours). Lors du Conseil d'Ecole du 18 janvier dernier, un vote des membres (enseignants, représentants des parents et du Conseil Municipal) a donné le résultat suivant : 3 voix pour la semaine de 4 j et 5 voix pour la semaine de 4.5 jours. Le Maire précise que la décision finale appartient à l'Inspection Académique. A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable au maintien de la semaine de 4.5 jours.

VOIRIE : Les riverains de l'Allée des Mûres acceptent le principe de l'implantation d'un ralentisseur, tout en étant conscients des nuisances sonores qu'il pourrait engendrer. Le Maire propose de demander à l'intercommunalité d'installer cet équipement pour un coût avoisinant 4 000 €.

Vote à main levée : 6 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention. La voix du Maire étant prépondérante, la proposition est acceptée.

CLASSEMENT : M le Maire propose au Conseil Municipal de classer dans la voirie communale, les 120 m de l'Allée des Mûres conduisant des logements à l'entrée du Centre Equestre. Ce chemin fait partie du domaine privé de la commune, ouvert à la circulation publique, qui doit en assurer l'entretien. Le classement permet, après remise en état initiale, d'intégrer cette voie dans le programme de voirie dont la gestion est assurée par CA3B.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Patrick LEVET présente le dossier. Le Département a adopté en 2017 une nouvelle politique de lecture publique. Il propose aux communes une convention de partenariat. Celle de Saint Just se conforme en tout point avec les préconisations du Département en matière de local, matériel, budget, bénévoles, règlement...

Le Conseil Municipal à l'unanimité mandate le Maire pour signer la convention.

SIEA commande de gaz groupée.

L'accord cadre en cours auquel adhère la commune pour le chauffage du groupe scolaire, du centre d'animation, de l'atelier communal, de l'église et de la salle Rosepommier arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes, charge le Maire de signer la convention.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : l'Insee nous informe que la population légale 2015 applicable au 01 janvier 2018 est de 931 habitants.

SEMCODA : ce bailleur social a acquis un logement sur la commune et demande que la commune se porte garante sur un prêt de 114 800 €. Les finances communales ne permettent pas de prendre en charge toutes les demandes, et donne un avis défavorable à l'unanimité.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale informe que Monsieur Marc CURRAT a reçu la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Séance du 28 février 2018

ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES :

L'Inspection Académique a accusé réception du vote en faveur la semaine de 4.5 jours.

Délibérations 2018

Monsieur le Maire donne connaissance des offres reçues suite à la consultation des entreprises réalisée. Après l'analyse par le maître d'œuvre, celui-ci a proposé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 a désamiantage CPN ENVIRONNEMENT	pour 11 754 €
Lot 1 b démolition TABOURET BATIMENT	pour 92 027 €
Lot 2 charpente BOURDON FRERES	pour 22 605 €
Lot 3 menuiseries MENUISERIES ROUX	pour 18 398 €
Lot 4 isolation SAS GPR	pour 34 368 €
Lot 5 plafonds susp. SAS ISOLATION SCE	pour 2820 €
Lot 6 carrelage SERRANO CARRELAGE	pour 9056.79 €
Lot 7 chauffage CLERE PLOMBERIE	pour 38 353 €
Lot 8 électricité AIN BRESSE ELECTR.	pour 18 387 €
Pour un montant total de	247 771 € HT

soit 3.59 % en dessous de l'estimation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va signer les marchés correspondants en application de la délibération permanente qui lui a été donnée par la délibération du 28 mars 2014. Les membres du Conseil Municipal présents n'émettent pas de remarque.

EMPRUNT

M Levet présente le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment Rosepommier et l'aménagement de la Place de l'Eglise ; le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est, un emprunt de 150 000 €, à taux fixe de 1.28 %, sur 15 ans. L'annuité de remboursement se monte à 11 006 €.

PREVISION DE TRAVAUX 2018

WC PMR AU STADE : le Conseil Municipal arrête la liste des entreprises de maçonnerie et de plomberie consultées : lot maçonnerie : ART ET RENOVATION, PELUT, TABOURET. lot plomberie-sanitaire : VENIERE, GENILLON, CLERE. Place stationnement et jeux de boules au stade : le conseil Municipal retient le devis d'EUROVIA pour un montant de 9 409.20 € TTC. Installation des défibrillateurs (école et terrain de sports)

COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Lors de sa réunion du 24 février, la commission a examiné la demande d'aide d'un résident du VILLAJOLE pour l'achat d'un équipement de fixation sur son fauteuil handicapé, la commission donne un avis favorable. Le Conseil Municipal suit cet avis et accorde à ce résident une aide complémentaire de 113.94 € qui sera versée sur facture acquittée.

INFORMATIONS

Participation Citoyenne : la réunion publique aura lieu le vendredi 9 mai à 19 h avec le Major Joigneaux et le Colonel responsable du secteur de Bourg en Bresse.

Fleurissement : les jardinières sont abandonnées au profit de la refonte des massifs et quelques vivaces afin de suivre les préconisations de la Commission Nationale de Fleurissement en privilégiant les plantations en pleine terre moins gourmandes en eau. Le Grand Fond Bressan remercie la commune pour l'organisation du semi-marathon. CA3B propose gratuitement aux communes un livre « Bourg en Bresse la belle rencontre » à distribuer en bibliothèque, école....

Séance du 29 mars 2018

URBANISME : Dynacité informe la commune que le projet de construction de 8 logements sociaux prévu en 2018 est reporté à 2020, en raison de la baisse de l'Allocation logement dont le coût est reporté sur les bailleurs sociaux.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :

Préalablement, il y a lieu de finaliser avec le CAUE, l'esquisse de l'aménagement souhaité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le maire présente le compte administratif 2017 du budget communal qui présente les résultats suivants :

Excédent de la section d'investissement	3 935,90 €
Excédent de la section de fonctionnement	423 049,86 €
Excédent global	426 985,76 €

Sous la Présidence de Monsieur LEVET Patrick adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2017 à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES D'IMPOSITION 2018

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2018. Le Conseil Municipal reconduit les taux existants de la façon suivante :

Taxe d'habitation :	9.69 %
Taxe foncier bâti :	13.92 %
Taxe foncier non bâti :	37.37 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal adopte le Budget Principal 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement	1 016 150 €
Section d'investissement	832 921 €

PREVISION DE TRAVAUX 2018

Un poteau incendie est à implanter sur le Chemin des Grandes Teppes, suite à la demande du SDIS concernant le permis de construire d'un bâtiment agricole. Un devis a été demandé à la régie des Eaux de Bourg en Bresse.

SIEA : Une nouvelle estimation a été faite par le SIEA pour le changement de 68 ampoules, par des leds et un variateur d'intensité, la charge communale s'élève à 26 684.40 €. Le Conseil Municipal demande que l'essai prévu avant la mise en place du dispositif d'extinction et de variation d'intensité, qui n'a pas pu se réaliser le soir de la réunion.

LOGICIEL : M LEVET rappelle que des contacts ont été pris courant 2017 auprès de deux concepteurs de logiciels destinés aux communes, SERIG et COSOLUCE, parallèlement au logiciel BERGER-LEVRAULT. Le logiciel COSOLUCE a été retenu par la commission, pour un coût global d'acquisition, formations du personnel de 3 310 € et un coût de maintenance annuelle de 1930.04 €. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette acquisition, mais demande de prendre contact avec CA3B, afin de s'assurer de sa compatibilité avec les avancées technologiques de l'intercommunalité.

INFORMATIONS

- La méthode de lissage **des taux d'imposition de l'intercommunalité CA3B**, implique une légère augmentation pour les communes de l'ex CCLV, qui se situent dans la moyenne des taux appliqués avant la fusion.

- **La commune de La Faute sur Mer**, victime d'une vague submersive en 2008 (tempête XINTHIA) demande le soutien des communes française afin d'être prise en charge par son assureur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et vote une aide de 500 €.

- **PLAN DEPARTMENTAL DE PREVENTION DES RISQUES** ; la Préfecture informe que la commune de Saint Just est classée hors secteur de 20 km du PPI de la centrale nucléaire de Saint Vulbas, les comprimés d'iode ne seront plus distribués sur la commune. Ceux en notre possession seront récupérés prochainement par les services de l'Etat. Ces éléments seront intégrés dans le prochain Plan Communal de Sauvegarde.

- **TRIATHLON DE BOURG EN BRESSE** il aura lieu le dimanche 27 mai, en raison de la fermeture de la RD 23 (chantier de la Rocade), l'épreuve cycliste passera sur la commune de Saint Just un arrêté municipal réglementant la circulation sur le Chemin de la Torchère et la RD 979 a été pris.

CA3B propose gratuitement aux communes un livre « Bourg en Bresse la belle rencontre » à distribuer en bibliothèque, école...

Séance du 26 avril 2018

POTEAUX INCENDIE

Le Maire présente le dossier

Le SDIS n'assure plus le contrôle systématique des poteaux incendie. La défense incendie reste de la pleine responsabilité du maire. Avant la réunion cantonale à Ceyzériat avec CA3B et le SDIS, le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe, afin de signer avec le SDIS une convention payante.

Un nouveau poteau incendie (ø100, et débit de 60 m³/h pendant 2h), sera implanté Chemin des Grandes Teppes, pour la mise aux normes de la protection incendie. Suite à consultation, la société SOMECA a été retenue pour 5 318.88 € TTC.

DEPLOIEMENT COMPTEUR LINKY

Catherine FLAMAND présente le dossier

Le déploiement du compteur LINKY aura lieu cette année sur la commune. Les installations seront réalisées uniquement par ENEDIS, gratuitement, sur avis de passage par courrier personnalisé et prise de rendez-vous. Ces dispositions sont contenues dans la loi qui rend le compteur LINKY obligatoire. Tous les abonnements de moins de 36 kWh sur maison individuelle sont concernés, ainsi que les bâtiments communaux. Le référent communal sera Matteo RIGNANESE. La polémique sur ces compteurs provient essentiellement de l'utilisation des données par le sous-traitant d'ERDF, DIRECT-ENERGIE, qui a été rappelé à l'ordre par la CNIL.

ECLAIRAGE PUBLIC : Après visite sur les lieux, le Conseil Municipal constate les effets satisfaisants de la mise en place du dispositif d'extinction de l'éclairage public sur un côté de la RD 979 (côté droit en venant de Bourg en Bresse). Il donne son accord pour sa mise en place définitive

PARTICIPATION CITOYENNE : 20 référents ont transmis leurs coordonnées en mairie. La réunion pour la signature de la convention en présence du Préfet, du Procureur de la République et du Colonel responsable du secteur Gendarmerie de Bourg en Bresse, n'a pas encore été programmée. Les panneaux de signalisation correspondant sont commandés.

WC PMR AU STADE

Matteo RIGNANESE présente le dossier.

Les entreprises retenues sont : lot N° 1 maçonnerie ART et RENOVATION, pour 10 104 € TTC, Lot N° 2 plomberie ETS CLERE pour 1240.25 € TTC, l'électricité ETS CHICHOUX pour 547.20 € TTC.

Le coût final sera de 11 891.45 € TTC, sachant qu'un crédit de 15 000 € a été inscrit au budget, pour ces travaux.

ECOLE : Le nouveau lave-vaisselle a été installé à la cantine. Un rétroprojecteur a été acheté.

La projection du nombre des repas correspond aux prévisions du marché avec RPC (6 600 repas par année scolaire). Projection des effectifs pour la rentrée scolaire de septembre :

4 demandes de dérogations ont été déposées en mairie, et seront accordées

INFORMATIONS

- Un devis de 16 994 € TTC a été établi par EUROVIA pour réfection du cheminement piéton en béton désactivé devant la mairie. Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité.

L'accès au plan d'eau sera réaménagé. 1 633 € pour l'accès PMR, 1 305 € pour le busage du fossé.

- L'ONF sera consulté pour constater si les racines du peuplier risquent de colmater les drains existants et l'alimentation en eau de l'étang. Des panneaux « baignade interdite » seront posés en remplacement de ceux existant qui sont devenus peu lisibles.

- CA3B l'intercommunalité a inclus l'option « desserte régulière de la commune de Saint Just » dans la consultation de délégation du Service Public Transport.

- Une convention avec EPAVE-SERVICE a été passée par CA3B pour l'enlèvement des épaves automobiles.

- L'entrée de la Plaine Tonique sera gratuite pour les habitants de CA3B sur présentation d'une carte nominative à demander à la cité administrative de Montrevel-en-Bresse.

Séance du 29 mai 2018

URBANISME : CA3B propose, à partir du 01 juin, un service de contrôle des Déclarations d'achèvement des Travaux, pour aider les communes à délivrer le certificat de conformité sur les permis de construire complexes. Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

VOIRIE : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés : les travaux sur l'Allée des Mûres, Chemin de l'école et Chemin des Fougères sont terminés. L'allée du Cerisier, l'allée des Eglantines, l'Impasse du Petit Plan et l'Allée de la Boucle seront réalisées la deuxième quinzaine de juin

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :

Monsieur RIGNANESE présente le travail de la commission du 05 mai, et les plans s'y rapportant. 48 places de parking plus 2 places PMR, seront marquées au sol. Cet aménagement devra permettre les jeux de pétanque. Les murets seront remplacés par des rondins de bois. La sortie des véhicules sur le chemin de Rosepommier sera interdite pour des raisons de sécurité.

L'esquisse de l'aménagement est validée par le Conseil Municipal et sera présentée au CAUE, comme base à la réflexion

ECLAIRAGE PUBLIC

L'extinction définitive du côté droit, en venant de Bourg en Bresse, de la RD 979, aura lieu dans la nuit du 04 au 05 juin. Fin 2018 ou début 2019, 39 dispositifs d'éclairage sur supports béton, seront remplacés par des LEDS. Ce nouveau dispositif avec régulateur intégré, permettra un éclairage toute la nuit, avec une baisse d'intensité entre 23 h et 5 h. L'économie de consommation annoncée est d'environ 50 % sur les secteurs concernés.

CLASSEMENT DE VOIRIE

Les délibérations du 20 décembre 2017 et 31 janvier 2018, sont complétées par : l'impasse du Petit Plan est classée sur 120 ml ; l'Allée des Mûres est classée sur 189 ml ; l'Allée de la Boucle est classée sur 125 ml depuis le carrefour avec le chemin de la Boucle. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le classement de ces 3 voies, donne pouvoir au Maire pour procéder aux démarches nécessaires.

Délibérations 2018

ECOLE préparation de la rentrée scolaire

Audrey MARIE présente le dossier.

Pour l'instant 73 enfants sont inscrits, une dérogation est en cours, et 3 enfants de 3 ans, habitant Saint Just, ne sont toujours pas inscrits. Le nombre de repas pris à la cantine restent dans les prévisions du marché avec RPC. Deux instituteurs ont annoncé leur participation au mouvement des professeurs des écoles pour la rentrée de septembre. En raison de 2 arrêts maternité en cours, et d'une rupture de contrat en vue d'un temps plein sur une autre commune, et d'arrêts maladie imprévisibles par nature, la présence du personnel est fortement perturbée. Il est difficile pour l'instant, en raison du changement d'équipe éducative et des problèmes de personnel de prévoir la rentrée de septembre 2018

SIEA changement de statuts

Afin de prendre en considération, les remarques de la Chambre Régionale des Comptes, la phrase : « les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical » sera ajoutée à l'article 6 – Budget – Comptabilité. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

CENTRE DE GESTION

- ADHESION AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES »

Pour assurer la continuité du service, en cas d'absence du personnel communal, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service « missions temporaires », créé par le Centre de Gestion, pour recevoir une aide dans la gestion des remplacements du personnel administratif, d'animation, ATSEM ou technique. Charge le Maire de signer la convention.

- TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation des actes administratifs vers la Préfecture. Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs : La télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité (dispositif ACTES) : Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Ain.

AFFOUAGE

La délibération N° 42 du 23 novembre 2017, décidant la délivrance des parcelles 7 et 13 en affouage ne mentionne pas le prix. Le Conseil Municipal réitère la décision prise et fixe le prix de l'affouage à 11 € le moule. Dit que cette décision est valable pour les lots d'affouage délivrés à partir de l'année 2018.

INFORMATIONS

L'Assemblée Nationale indique que la mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit apporterait un débit supérieur à 8MB/s à tous les foyers d'ici fin 2020, et le très haut débit supérieur à 30 MB/s en 2022.

Le 11 novembre aura lieu la cérémonie de la 100^{ème}

commémoration de l'armistice de 1918. Madame Bonnet prendra contact avec Monsieur Bautain pour sa participation à cette réflexion.

BIBLIOTHEQUE : compte-rendu de l'assemblée du 18 mai : 183 adhérents, soit 19 % de la population. Fréquentation surtout le mercredi. Une animation est prévue pour la fête du village le 09 juin. Apport financier de la commune : 2 000 € / an. Les bénévoles demandent l'achat d'étagères.

DEVIATION liée à la construction de la Rocade Sud-Est par la départementale : Les conseillers font remonter une inquiétude devant l'augmentation constatée de circulation sur les voies communales (La Torchère, Pombeau, La Bretette et Rosepommier), même si les déviations officielles passent par Ceyzériat et Revonnas. Le Maire est conscient de cette situation et a fait réaliser un état de chaussée avant déviation.

Séance du 14 juin 2018

URBANISME : Monsieur le Maire indique, suite à une conversation téléphonique avec monsieur FARAUT en début de semaine, que le dossier d'aménagement de la « ferme aux arcades » est toujours en attente, il doit passer en commission SEMCODA sous 15 jours environ.

PLAN DE DESHERBAGE et formation du personnel

Afin d'entretenir les bordures de voirie communale, Monsieur le Maire propose l'acquisition de matériel spécifique, subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal vote un budget de 5 000 € TTC pour l'acquisition de matériel destiné au désherbage des bordures des 15 km de voies communales, hors RD 979 pour laquelle le désherbage manuel n'est pas envisageable pour des questions de sécurité du personnel (circulation 9 600 véhicules/jour, dont 400 PL environ), et sollicite une subvention au taux de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ADAPA	100,00 €
PROVIDENCE	300,00 €
AFHP LE VILLA JOIE	300,00 €
CM ARTISANAT 2 élèves	100,00 €
COLLEGE V DAUBIE 1 élève	50,00 €
MFR Pont de Veyle 1 élève	50,00 €
RESTO DU COEUR	100,00 €
SECOURS POPULAIRE	50,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
TELETHON	50,00 €
AFSEP sclérose en plaque (2)	50,00 €
DOCTEUR CLOWN	50,00 €
BLEUET DE France ONACVG	50,00 €
LA FAUTE SUR MER	500,00 €
TOTAL	1 800,00 €

Le Conseil Municipal attend les documents concernant l'ADMR et le football club de La Vallière.

CA3B : SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE :

Afin de mettre aux normes RTE 2012 tous les bâtiments communaux, il convient de signer une convention de 3 ans au coût de 0.20 €/hab avec CA3B. Objectif : optimiser les contrats d'énergie, être informé sur les financements et les subventions, analyser les dysfonctionnements et identifier les

Séance du 26 juillet 2018

actions prioritaires sur les bâtiments communaux, Disposer d'un tableau de bord de suivi des consommations d'énergie, Impliquer les utilisateurs des bâtiments dans la réalisation d'économie d'énergie, Suivre les travaux énergétiques. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RGPD la protection des données personnelles

CA3B doit piloter la mise en place de la conformité des données des communes qui reçoivent en permanence des propositions financières diverses.

PRESENTATION DU COMPTEUR LINKY PAR ENEDIS

L'énergie électrique en France est divisée en 4 secteurs :
La production d'énergie, secteur ouvert à la concurrence
Le transport de l'énergie par RTE, monopole d'état
La distribution d'énergie par ENEDIS, monopole d'état
La fourniture d'électricité par 27 entreprises concurrentes dont EDF.

- MISSIONS D'ENEDIS Exploiter et moderniser les réseaux, Conduire et piloter les réseaux à distance, Dépanner sur les réseaux électriques 24h/24h, Relever la consommation des compteurs, Raccorder les clients au réseau.

- FONCTIONNEMENT Le compteur LINKY est posé chez le client ou dans une logette, il est utilisé pour le relevé de consommation, les interventions à distance (modifications de puissance, mise en service...). Il est relié par « courant porteur en ligne » (pas de Wi-Fi, pas d'onde) à un concentrateur posé sur les transformateurs électriques de quartier relié par « GPRS » (carte Sim et réseau de téléphonie mobile) à un agent de supervision.

- POURQUOI METTRE EN PLACE LES COMPTEURS LINKY ?

- Les factures d'aujourd'hui sont basées sur des consommations estimées et régularisées à terme échu. LINKY permet de facturer la consommation réelle.

- les interventions seront faites à distance, plus besoin de rendez-vous et de déplacer un agent.

- OBJECTIFS : maîtriser les consommations d'énergie, prévoir le réseau digital et numérique, gérer les flux d'énergie au plus près de la production et de la consommation (panneaux photovoltaïques, véhicules électriques...)

- MISE EN PLACE DU COMPTEUR LINKY Il remplace le compteur actuel sans changement d'emplacement ni changement de contrat. Il ne fait l'objet d'aucune facturation lorsqu'il est proposé pendant la période de déploiement. Le compteur est valable pour tous les abonnements de moins de 36KW.

- DEPLOIEMENT 35 millions de compteurs prévus, pour un coût de 5 milliards d'euros. 11 552 567 compteurs sont déjà installés. A partir d'août 2018, 447 compteurs seront installés sur SAINT JUST par SOLUTION 30, entreprise mandatée par ENEDIS. Un courrier sera envoyé à tous les usagers, 45 jours avant intervention, un RDV est obligatoire si le compteur se situe à l'intérieur de la propriété.

- POLEMQUES SUR LINKY

Le compteur ne fonctionne pas avec des ondes, il ne comporte pas de caméra, et restitue des données de consommations groupées sur 24 h. La CNIL prévoit l'accord du client pour la transmission de ces données personnelles (RGPD). Il est sécurisé anti-feu comme tous les compteurs

URBANISME

Dossier PA « les AYES » : Le permis d'aménager a été déposé en mairie le 11.07.2018. Le projet respecte les principes d'aménagement prévus au dossier des opérations d'aménagements du PLU. Consultations en cours.

REHABILITATION DES LAVOIRS

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de la DDT du 3.7.2018 qui n'appelle pas d'observation au titre de la police de l'eau. Afin de réhabiliter les lavoirs une consultation sera lancée auprès d'entreprises charpentiers couvreurs avant le 1.10.2018 coût estimé des travaux à environ 20 000 € HT (sans volige, chenaux et toile plastique) par la commission bâtiments.

Au niveau urbanisme il n'y a pas nécessité de déposer de demande. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de faire appel à un coordinateur SPS.

PLAN D'EAU : règlement

Les panneaux d'interdiction de baignade ont été posés. Un règlement a été préparé et sera affiché prochainement. Le plan d'eau étant situé sur la commune de Jasseron, celle-ci préparera un arrêté interdisant la baignade.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : (FC La Vallière – ADMR)

Le Football club de La Vallière a fusionné avec d'autres clubs. Le football club prend le nom de « OSR », olympique Sud Revermont. 420 personnes sont inscrites au club dont 370 joueurs.

Subvention FC La Vallière : Le conseil municipal propose et décide d'attribuer la somme de 500 euros en tant que subvention pour l'année 2018 identique à celle allouée en 2017.

Subvention ADMR : Le conseil municipal propose et décide d'attribuer la somme de 600 euros en tant que subvention pour 2018 compte-tenu du nombre de personnes faisant appel à l'ADMR.

ONF : programme de coupes 2019

M RIGNANESE donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2019 par l'ONF en forêt communale relevant du régime forestier.

CA3B : reprise de la ZAP

La commune a reçu un courrier de la CA3B concernant la création éventuelle de zones agricoles protégées sur St Just. La CA3B va conventionner prochainement avec la chambre d'Agriculture pour finaliser le travail de création de ZAP ; la commune n'aura rien à payer l'enquête publique étant à la charge de l'Etat.

PLAN DESHERBAGE : suivi

M. RIGNANESE informe le conseil municipal de l'achat d'une désherbeuse pour un coût total de 3.330 euros TTC. Une subvention sera accordée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au taux de 80 % du montant HT.

Délibérations 2018

ROCADE SUD-EST

Résultat des enquêtes de trafic concernant les voies utilisées par les usagers à la suite des travaux de construction
M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des comptages effectués par le département de l'Ain et reçus en mairie.

- Chemin de la Torchère une moyenne de 2178 véhicules/jour dans les 2 sens dont 2112 véhicules légers et 66 P.
- Rosepommier : Dans les deux sens 878 VL dont 848 VL et 30 PL/jour.
- Chemin de la Bretette dans les deux sens : 98 Véhicules/jour dont 96 VL/jour et 2 PL/jour
- Chemin de Pombeau dans les deux sens : 468 véhicules/jour dont 452 VL/jour et 16 PL/jour.

Dans la traversée du hameau de Pombeau (commune de Montagnat) la chaussée est étroite (2.80 m à 3.00 m) et le tracé sinueux. A plusieurs reprises les camions ont détérioré des clôtures et même percuté un support béton de lignes électriques. Aussi les Maires des deux communes ont demandé au département de l'Ain de mettre en place des portiques avec clefs de hauteur de 2.50 m empêchant le passage des Poids Lourds. Ces portiques seront installés sur la RD 23 (commune de Montagnat) et les voies communales de la Bretette et de Rosepommier (commune de St Just). Des panneaux de pré-informations des usagers seront également mis en place par le Département.

Les clés seront gérées par les mairies des deux communes (livraisons). D'autres seront remises aux usagers empruntant régulièrement la voie communale de Pombeau (ex agriculteurs du secteur) aux services de secours (pompiers) à charge pour eux d'ouvrir et de fermer les portiques sous leur responsabilité.

ANIMAUX ERRANTS : Le service de fourrière animale proposé par la CA3B concerne la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Pour tout renseignement concernant la divagation des animaux contacter la mairie.

Séance du 27 septembre 2018

URBANISME

Monsieur le Maire donne l'état d'avancement des dossiers en cours

Lotissement des Prés de St Just, les 8 logements sociaux sont retardés, probablement jusqu'en 2021.

Lotissement La Chartreuse ; la viabilisation est en cours

Lotissement les Ayes ; le permis d'aménager est toujours en cours de complétude.

Le dossier d'aménagement de la « ferme aux arcades » est toujours en attente, une rencontre avec le Directeur de la SEMCODA doit avoir lieu en octobre.

Les conseillers sont invités à réfléchir sur le nom qui sera donné aux rues des 2 lotissements en cours.

VOIRIE :

M. le Maire indique que tous les travaux ont été réalisés. Il a été rajouté un Point à Temps sur le Chemin du Lt Cel A. Bernard, afin de pallier les fentes dues à la sécheresse du sous-

sol. Le parvis de la mairie, en béton désactivé présente des malfaçons, il est demandé à Eurovia de trouver une solution technique. Madame Nevers, nouvelle technicienne voirie pour le pôle territorial CA3B de Ceyzériat, sera en charge du programme de voirie 2019.

-politique communautaire ; chemin des grandes Teppes, Partie de l'Allée des Fougères, bretelle chemin de la Chagne
- le droit de tirage ; le Chemin des Plans, Allée de la Chagne, Allée du Lt-Col P Fontaine, Chemin de la Couvo.

TRAVAUX ROSEPOMMIER

Monsieur RIGNANESE fait le point. Les travaux intérieurs sont commencés, le plaquiste a fini, l'électricien a réalisé 80 % de son travail, le carreleur est attendu semaine prochaine. Les réseaux gaz et électricité sont en place.

LAVOIRS : Le Maire informe qu'une consultation a eu lieu. Les 4 entreprises consultées ont répondu. La sélection reposait sur 2 critères, le prix et le délai d'exécution.

L'Entreprise Tabouret a été retenue pour un montant de travaux HT de 24 024.50 € et une réalisation en 35 jours à compter de la mi-novembre. Les travaux seront terminés fin 2018, sauf intempéries.

FACTURATION AUX PARTICULIERS

Tous les ans la commune est amenée à rappeler à l'ordre quelques riverains qui ne taillent pas leurs haies débordant sur les trottoirs et les voies communales. Par trois fois en 2018, les travaux ont été exécutés par la commune pour des questions de sécurité. Le Maire propose que ces travaux soient facturés aux particuliers en tenant compte du coût salarial horaire moyen des employés communaux soit 17.80 €. Le conseil municipal accepte tout en regrettant que le coût ne soit pas plus pénalisant pour les contrevenants.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Maire informe qu'à la demande d'un employé, et en référence aux décrets de 2004 et 2010, le Compte Epargne Temps est institué sur la commune. Après discussion, le Conseil Municipal opte pour l'option permettant aux employés, suivant la législation en cours, de reporter des jours de congés, de les comptabiliser pour la retraite additionnelle ou de demander leur indemnisation. Ce choix sera soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion puis le Conseil Municipal délibérera.

COMMISSION ELECTORALE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 10 janvier 2019, les listes électorales sont établies par l'INSEE. Les communes doivent constituer une commission communale de contrôle des listes. Celle-ci se réunira avant chaque élection, ou une fois par an, s'il n'y a pas de scrutin dans l'année. Un conseiller municipal doit être proposé par le Maire, en dehors des adjoints, et dans l'ordre du tableau.

Le siège est proposé à Renée ANDRE qui l'accepte.

ECOLE bilan de la rentrée scolaire

Audrey MARIE fait le point. Une équipe enseignante dynamique, renouvelée en partie accueille 81 enfants. Il y

a toujours des problèmes pour recruter des animateurs sur les Temps Animation Périscolaire (TAP). Le lundi est consacré aux sports calmes par l'Assoc. Ain Sport Culture, le jeudi, étude surveillée par une institutrice. Il manque un animateur pour le mardi, il est remplacé par le personnel communal. Les effectifs à la cantine et la garderie sont en hausse :

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :

Les propositions du CAUE (réunion du 23 août) sont présentées au Conseil Municipal qui adopte les positions suivantes :

- unité de traitement des sols autour du bâtiment et jusqu'à la place PMR (bicouche couleur ocre)
- fermeture possible entre le parking et le devant du bâtiment (portail ou poteaux, à définir)
- le portail donnant sur la rue est condamné
- suppression des plantations le long du bâtiment
- implantation de jeux d'enfants sur la pelouse
- utilisation de piquets de bois au lieu d'arbustes le long du chemin
- aménagement de l'intervalle entre les 2 bandes de stationnement par implantation d'un caniveau (10 voix pour)
- le stationnement ne se fera pas en épis (problème de place et de sortie du stationnement)
- le point d'eau entre le four et le bâtiment est conservé et aménagé
- unité de sol entre le parking et le chemin, (sable stabilisé)
- parking derrière le cimetière, enlever la haie, prévoir un emplacement pour les poubelles.
- la haie entre le city stade et la pelouse se termine à hauteur du city stade
- supprimer le noyer (en raison du mur) le cognassier et les arbres fruitiers vieillissants
- sortie interdite sur le Chemin de Rosepommier
- pas d'éclairage sur le parking.

Le Maire informe que la partie plantation, jeux, mur du cimetière, espaces verts sera à la charge de la commune. CA3B prendra en charge par fonds de concours, la partie voirie de l'aménagement de la place.

INFORMATIONS

- **CA3B - Transport collectif** : une nouvelle délégation de service public entre en vigueur au 1er janvier 2019. A priori, l'option de desserte de St Just est retenue. Un service spécial pourrait desservir le Villa Joie selon dispositions à définir.

- Prise de la compétence eau / assainissement.

- Contrôle des Bornes Incendie : une convention payante devrait être établie avec le SDIS. Le Maire a contacté la Ville de Bourg et APAVE, en cas de désistement du SDIS.

- **ORANGE** : un groupe technique prospecte sur la commune pour implanter une antenne relais de 25 m de haut, la demande officielle n'a pas été reçue en mairie.

- **Les arbres du Carouge** devront être expertisés par l'ONF à l'automne. Le dernier contrôle sur leur dangerosité a 5 ans.

- **La Fédération Française d'Equitation** informe qu'un membre du Centre Equestre de Saint Just a obtenu une médaille d'argent dans la discipline CSO catégorie Club 2 Jeune Cavalier, Excellence.

- **Semi-marathon** : le samedi 09 février 2019 organisé par Le Grand Fond Bressan

- **ENEDIS et ALEC** organisent des soirées sur la Transition Energétique.

Séance du 30 octobre 2018

URBANISME

Lot. les Ayes ; le permis d'aménager a été complété et transmis au pôle ADS de CA3B. Les modifications ont amélioré la continuité des cheminements piétonniers et la distribution des places PMR.

SYSTEME U prévoit une extension de 9 600 m², qui occasionnera 80 emplois supplémentaires.

TRAVAUX ROSEPOMMIER

Les peintures intérieures sont en cours. La finition est prévue pour la mi-novembre, hors nettoyage extérieur (réglementairement le chantier doit être achevé au 13 novembre). La connexion électrique est en monophasée. Le Conseil Municipal doit prévoir le règlement d'utilisation de cette salle.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

A partir de l'esquisse du CAUE, CA3B procède à l'étude technique avec chiffrage du coût des travaux éligibles au fonds de concours de CA3B, et à une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

ECOLE

Conseil d'école le 08.11.18. Le Conseil Municipal demande des précisions sur les préconisations de sécurité relevant de l'Education Nationale. Les films anti UV seront posés la première quinzaine de novembre. Les volets roulants seront également posés d'ici la fin de l'année. L'école numérique est une compétence intercommunale, subventionnée par l'Education Nationale. Dossier suivi par Monsieur Levet.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a validé la décision du Conseil Municipal, instituant le Compte Epargne Temps sur la commune. Délibération à l'unanimité pour l'option permettant aux employés, suivant la législation en cours, de reporter des jours de congés, de les comptabiliser pour la retraite additionnelle ou de demander leur indemnisation.

CA3B modification des statuts

Approbation de l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération et une modification de ses statuts pour faire coïncider les dates de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif (compétence optionnelle dès le 01.01.19).



@ctualités 2018 en images

PARTICIPATION CITOYENNE

Participation du Major Joignaux commandant la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Treffort-Ceyzériat au conseil municipal du 31 janvier 2018.

Ce dispositif est une Convention qui associe le Maire, la Gendarmerie et les habitants, dans le but de constituer une chaîne de vigilance. Les voisins « attentifs », informés par la gendarmerie, sont plus sensibles à un comportement suspect, et font circuler plus rapidement l'information.

En renforçant le sentiment de sécurité, ce dispositif permet de renforcer le lien social. Son efficacité est constatée par une baisse d'environ 20 % des cambriolages et la hausse des interpellations en flagrant délit.

Après une réunion publique d'information, la mise en œuvre du dispositif a lieu entre le Maire, le commandant de Gendarmerie et le Préfet, sur avis du Procureur de la République. Le dispositif est établi par voie de convention, pour 3 ans reconductibles.



A ce jour la commune dispose de 22 référents donc un record par rapport aux autres communes avoisinantes, et l'action est ouverte et permanente.

@CTU DES ENTREPRISES

Du nouveau chez MJ horticulture

Accueil, services, conseil, c'est la volonté de la nouvelle équipe : Jacques, Evangéline et Julia. Soucieuse du bien-être de ses entreprises, la commune a réhabilité le chemin de desserte aboutissant au parking, ce dernier ayant lui-même refait peau neuve.

Si la production de plantes ornementales reste notre cœur de métier, nous allons cependant continuer à diversifier notre activité. Après "les fraises à pépé", c'est la production de légumes que nous allons développer, afin de proposer en vente directe, du local de qualité. Les fruits de saison restent d'actualité. Depuis l'automne, le "bio" a fait son entrée avec des pommes et des oranges.

2019, un nouveau virage important, avec au printemps, l'installation d'un distributeur accessible 24h/24 proposant fruits et légumes en libre-service.

2019, c'est aussi les 30 ans de MJ horticulture.

Du 22 avril au 1 juin des semaines promotionnelles vont être organisées. Le 1^{er} juin, l'équipe sera heureuse d'accueillir sa clientèle autour d'un apéritif, afin de partager un moment de convivialité.



Batimatt01 est une entreprise de maçonnerie spécialisée en maçonnerie générale, construction de villas, rénovation de maisons, aménagement extérieur...



Nous sommes également qualifiés pour la création d'ouvertures ou de terrasses. Nos prestations s'étendent sur le rehaussement de villa.

« Confiez tous vos travaux à des professionnels expérimentés et informés de toutes les normes en vigueur. Vous obtiendrez des résultats répondant à vos exigences tout en étant conformes aux réglementations »

Votre artisan PELUT MATHIEU

tél. 06 27 14 82 83 - Site internet : www.batimatt01.fr



Le petit maraîcher vous propose, de juin à octobre des légumes de saison cultivés à l'ancienne sans pesticides et avec du fumier fait maison.

Tous les légumes sont vendus sur place directement ramassés comme la salade fraîche cueillie devant vos yeux. Le magasin est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30 et vendredi fermeture à 20h le samedi 9h à 12h et de 14h à 17. A très vite pour goûter tous nos bons légumes et nos variétés anciennes.





Cette année 2018 s'inscrit sous le signe du changement d'équipe, Karine VENET et Alain MADIGNIER ont quitté l'école, remplacés par Stéphanie BLATRIX (CE2/CM1/CM2) et Edith CHABAL (CP/CE1 et direction). A la rentrée, les 80 élèves de l'école Françoise CONVERT ont repris leur cartable et ont pu faire la connaissance des nouvelles enseignantes. Les plus petits (PS/MS/GS) ont retrouvé avec bonheur Mme NURY et les ATSEM Carole BOURREE, Elisabeth TEXEIRA et Armelle AVETISSIAN.

Un effectif en hausse qui devrait se poursuivre dans les prochaines années grâce aux constructions en cours et les projets immobiliers. L'occasion, peut-être, de voir se profiler l'ouverture d'une nouvelle classe...

C'est avec enthousiasme que l'ensemble de l'équipe s'est lancée dans cette nouvelle année avec une priorité commune et essentielle : instaurer un climat scolaire serein propice aux apprentissages ; une école bienveillante et cohérente basée sur des relations de confiance. En ce sens, l'accent a été mis dès le début d'année en EMC (Education Morale et Civique) autour des conditions requises pour permettre à chacun de trouver pleinement sa place à l'école en respectant la parole de chacun.

A l'occasion de la semaine du goût, du 8 au 14 octobre, les élèves de maternelle ont mis leur tablier de chef pour confectionner tarte aux poires, jus de pommes, compote et un étrange et délicieux gâteau au chocolat et à la courge ; une belle occasion pour les gourmands et des odeurs alléchantes pour les plus grands !

Pour notre école, cet automne aura été celui de la mémoire et de la reconnaissance. A l'occasion du 11 Novembre, l'ensemble des élèves du CP au CM2 ont participé à leur niveau à la commémoration autour de la « grande guerre ». Et le 10 décembre, les élèves de l'école partageront un moment avec les anciens autour d'une chanson et d'un goûter... le temps de croiser les regards, entre sagesse et fougue !

Toute l'année l'équipe pédagogique a choisi de travailler autour d'un thème commun : l'Afrique dans tous ses états... en chantant, en dessinant, en peignant, en travaillant, en visitant, en expérimentant, en lisant... L'occasion de belles surprises à venir pour nos petits élèves et un projet commun à dérouler pour aboutir à un spectacle commun au mois de juin.

Côté EPS (Education Physique et Sportive), les élèves de l'élémentaire se rendront au gymnase de Montagnat jusqu'aux beaux jours (fin mars) et les élèves de CE1 auront la chance d'aller à Carré d'Eau tous les mardis après-midi pour améliorer leurs compétences de petits nageurs.

La lecture est à l'honneur à St Just, grâce aux intervenants de la bibliothèque, mais aussi grâce au Prix des Incorruptibles qui a pour objectif de proposer des sélections d'albums et de romans de qualité aux élèves afin de les amener à la lecture plaisir. A l'issue d'une année de lecture, les élèves de la maternelle au CM2 devront se forger une opinion et voter pour leur livre préféré en mai 2019.

L'ensemble des élèves de l'école sera aussi de sortie théâtre à tour de rôle grâce aux « petites scènes vertes » organisées par le théâtre de Bourg.



► Petits conseils aux parents :

Afin de vivre une rentrée scolaire aussi harmonieuse que possible, il est plus que souhaitable d'instaurer avec votre enfant une routine qui saura le guider et le rassurer :

- Impliquer l'enfant dans les préparatifs de la journée
- Préparer les vêtements et le sac la veille.
- Se coucher tôt (le sommeil est essentiel aux élèves)
- Établir une routine d'arrivée et de départ de l'école.
- Déterminer un endroit pour faire les devoirs le soir.
- Faire un retour avec son enfant à la fin de la journée.

Pôle multi-accueil

Les missions du Multi-Accueil sont de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leurs sont confiés. Il concourt aussi à l'intégration des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il apporte son aide aux parents afin que ceux-ci puissent favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Modalités d'inscription : Deux commissions d'admission sont réalisées dans l'année, dont une en octobre et une en mars. Les dossiers de demande d'inscription, sont à retirer auprès du Multi Accueil de ST JUST ou de CEYZERIAT.

L'équipe éducative et pédagogique : deux auxiliaires de puériculture au Multi Accueil, trois animatrices ainsi qu'un Agent Polyvalent

L'aménagement de l'espace : Les locaux proposent des espaces évolutifs qui s'adaptent aux besoins fonctionnels et à l'âge de l'enfant. Ainsi, ils répondent aux besoins de développement psychomoteur, d'autonomie et développement psychoaffectif et social de l'enfant.

Les repas sont livrés en liaison froide par BOURGOGNE REPAS, ils sont ensuite préparés et servis par l'agent de restauration. Afin d'être autonome, les enfants sont accompagnés à mettre la table, à manger et à se servir seuls.

Activité jeu libre : Jouer étant indispensable pour grandir, l'équipe éducative et pédagogique propose des activités en fonction de l'âge et du développement de l'enfant. Les apprentissages viennent en expérimentant, en imitant

LES PARTENARIATS

Un partenariat est mis en place avec la bibliothèque de SAINT-JUST. C'est un temps très attendu par les enfants, où Brigitte REVOL, bénévole de la bibliothèque, intervient. Sa créativité émerveille petits et grands. Un partenariat avec la bibliothèque de l'AIN permet le prêt de livres divers et variés.



LES ACTIVITES

L'atelier cuisine : plusieurs ateliers de cuisine sont proposés aux enfants. Cet éveil sensoriel contribue à accéder aux apprentissages à travers l'imitation et l'expérimentation et permet de développer la créativité, le langage et la motricité fine de l'enfant.

La semaine du carnaval du 26 février au 2 mars : les familles ont participé à des moments de partage avec les enfants et l'équipe. L'atelier crêpe et déguisement a remporté beaucoup de succès.

Ateliers d'éveil musical : Une fois par mois, les enfants ont participé à un atelier d'éveil musical avec Aline. Cette découverte du monde sonore a enchanté les petits et les grands, et a permis de découvrir une variété de sonorités créant des émotions.

Semaine de la musique du 18 au 22 juin 2018. Découverte de la musique électronique, la guitare, les percussions et l'accordéon. Les enfants sont repartis avec un instrument de musique qu'ils ont confectionné lors d'un atelier.

Projet intergénérationnel : Nous avons invité trois membres du club de l'amitié de Villereversure à venir partager un temps d'activité pâte à sel avec les enfants pour un moment d'échanges.

Passerelle avec l'école de St Just : Nous avons proposé aux futurs enfants scolarisés à l'école maternelle de Saint-Just de faire connaissance avec leur maîtresse et leur ATSEM. Isabelle et Carole ont gentiment proposé aux enfants de participer à un atelier peinture, histoire, chanson et pour finir un temps récréation. Ce temps de rencontre a été très apprécié de tous.

Projet Egaliléo : Afin de sensibiliser et de lutter contre les discriminations, l'équipe s'est engagée dans une formation. Cette réflexion permet d'éviter toutes formes de discriminations. Ce travail permettra de préparer une action en direction des jeunes enfants. Ce temps festif a rassemblé les parents, les enfants, les frères et sœurs et les grands-parents. Un goûter a clôturé la fête.

Fête du multi accueil 2018 : La fête de l'été s'est déroulée au Multi Accueil, l'équipe a mis en scène un spectacle sur le thème du cirque pour finir l'année.



Pôle multi-accueil



Le Pôle Multi-Accueil de Saint-Just est un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant qui fonctionne du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45 pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Capacité d'accueil de 15 places. Il propose trois types d'accueil : Un accueil régulier, à temps plein ou partiel, Un accueil occasionnel, Un accueil en place d'urgence. Ce type d'accueil a une durée d'un mois et renouvelable une seule fois

Bibliothèque municipale

La bibliothèque Municipale a ouvert ses portes le 4 juin 2016. Son fonctionnement est assuré par une équipe de bénévoles, l'adhésion est gratuite, et des permanences sont assurées les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Corinne Lapointe et Liliane Jacquin ont rejoint le groupe. Le nombre d'adhérents 195 est en augmentation de 26% cette année. Une fréquentation de 20 personnes en moyenne par permanence. Les dotations de la Mairie ont permis d'enrichir les rayons avec environ 390 livres ou BD.

Faits marquants 2018 :

Partenariat avec la crèche tous les 15 jours.

Deux interventions à l'école maternelle pour participation à des prix littéraires :

- * Prix des « incorruptibles » pour l'éducation nationale
- * Prix « graine de lecteurs » pour la BDP

Participation à l'opération « Premières pages », une action du Département de l'Ain avec le soutien du Ministère de la Culture pour favoriser la lecture dès le plus jeune âge. Remise du livre « chut, bébé phoque est endormi » aux enfants nés en 2017. A cette occasion, la bibliothèque a proposé le 28 novembre une animation avec Antonia Tricot-Reynaud auteur de livres pour enfants.

La bibliothèque a accueilli deux expositions :

- * Les aquarelles de Céline Trambly,
- * Les tableaux en sables naturels sur le thème de l'Afrique de Marie-Andrée Chatelard.

A ce sujet, la bibliothèque peut exposer les œuvres des Justinois qui le souhaitent.

Deux auteurs sont venus présenter leur ouvrage :

Le 27 janvier, **Jacques Bussillet** pour son livre « le Grand Brûle » et le 9 juin, **Nicolas Servant** pour « Burundi : un goût de Paradis » et « Burundi, désastre au paradis »

Nos projets : La création d'un club de lecture, Un spectacle à l'occasion de « Premières Pages 2019 »





OLYMPIQUE SUD

REVERMONT 01 est né !



Le Football club de la Vallière et l'Entente Certines Tossiat La Tranclière Journans ne font désormais plus qu'un et forment l'OSR01. Voilà 3 ans que le Football Club de la VALLIÈRE (FCV) et l'Entente Certines Tossiat La Tranclière Journans (ECTJ) avaient entamé les premières démarches pour un éventuel rapprochement. Plusieurs pistes avaient été lancées : entente, groupement, afin d'avoir des effectifs suffisants pour engager certaines équipes en championnats.

Le Mercredi 20 Juin 2018, à la salle des fêtes de TOSSIAT, la fusion entre les deux clubs a été officialisée lors de l'Assemblée générale constitutive. Vincent LAUPRETRE (FCV) et José BARBOSA (ECTJ) ont détaillé les statuts du nouveau club qui portera le nom d'OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01 (OSR01).

En ce début de saison 450 licenciés et 70 dirigeants évoluent sous les couleurs de l'OSR01. Nous voulons prioriser la qualité de l'encadrement et ne pas inscrire des joueurs sans un nombre suffisant d'éducateurs. La nouvelle formation, lors de la prochaine saison, va s'entraîner sur plusieurs stades (Certines, Saint-Just, Tossiat, Montagnat et Ceyzériat).

Concernant l'occupation du stade de ST-JUST :

MERCREDI : U7 - 14h à 15h

MERCREDI : U9 - 15h30 à 16h45

SAMEDI : U11 - 10 h

Société de pêche



Petite saison de pêche 2018

Avec seulement vingt-six pêcheurs adhérents, la saison 2018 s'est déroulée doucement compte tenu d'un alevinage tardif début avril et du manque d'eau dans l'étang compensé par les pluies de mars. Quelques belles prises cependant lors de l'ouverture début avril et en cours de saison, en particulier des brochets.



L'absence de bénévoles (problème de santé) pour gérer l'organisation du safari nous a obligés à l'annuler. Nous espérons que chacun retrouvera la santé et nous croisons les doigts pour que le safari 2019 soit une réussite.

PS : Encore une année déficiente en eau !! Donc tout ceci est fortement conditionné à l'arrivée d'eau suffisante dans l'étang qui nous permettra d'empoissonner ou pas...

*M. Jean Jacques BISI
73, chemin de la Chagne ST-JUST*

Sou des Ecoles

Nous avons fait la vente de fromage
les 16 et 17 novembre

Le loto le 25 novembre

Une venue du père Noël le 21 décembre
à l'école avec cadeaux et chocolats

**La vente de boudin et civier
le 18 et 19 janvier 2019**

Un concours de coinche le 23 mars 2019



Providence NTC

L'association PROVIDENCE NTC accueille à la journée des groupes d'enfants ou d'adultes handicapés ou non ainsi que des familles ressentant le besoin de retrouver le contact avec la nature et les animaux. Elle ouvre également ses portes aux centres aérés, écoles, maisons de retraite, EHPAD dans l'objectif de favoriser l'ouverture aux autres. En 2018, l'ADAPEI a reconduit ses visites et nous avons également eu le bonheur de partager des moments avec des personnes provenant du CPA.

En mai 2018 nous avons pu recevoir chez Providence les caméras de FR 3, (https://www.youtube.com/watch?v=zNw_3xcXmwO).

Nous tenons à remercier la Mairie de Saint Just et le Comité Paroissial de Saint Just/Montagnat qui ont eu la gentillesse de soutenir notre association en nous aidant financièrement cette année. A partir de janvier 2019, tous les derniers mercredis

matin de chaque mois, des bénévoles assureront l'entretien du site. Bonne humeur assurée ! N'hésitez pas à nous rejoindre !

Les dates à retenir :

1^{er} décembre 2018 :

repas des adhérents et donateurs

6 avril 2019 :

journée solidarité

11 avril 2019 :

journée portes ouvertes établissements

13 avril 2019 :

journée portes ouvertes familles

Les 15, 16 et 17 mai 2019 à Lyon aura lieu le Congrès National du SAMU. Une association est mise à l'honneur à chaque congrès dans le but d'aider cette dernière dans son action. Nous les remercions le SAMU.

*A très bientôt
Christelle COLANGE Présidente*



Cavaliers de St Just

Avec sa centaine d'adhérents, l'Association des cavaliers de Saint Just prône depuis près de 5 années consécutives ses valeurs :

La SPORTIVITE : chaque week-end, nos cavaliers, nos supporters, nos poneys et chevaux se lèvent aux aurores pour participer aux différents concours : championnats départementaux, régionaux, ou encore nationaux et Equita Lyon. Autant d'épreuves durant lesquelles le respect et la complicité avec nos chers équidés priment. Grâce à nos coachs Bruno et Laure CHAURAND, la réussite est au rendez-vous comme à Equita Lyon où nos cavaliers ont brillé, nous ramenant un podium. Lors des championnats de France, notre équipe a vécu durant 10 jours au rythme de la compétition et nous a rendu fier avec un podium et une carrière d'honneur. Merci à eux pour nous faire vibrer chaque année.

La SOLIDARITE : cette année, le challenge avec nos chers enfants soleil n'a malheureusement pas pu avoir lieu mais nous préparons pour l'année 2019 de belles surprises (Association Enfant Soleil 01). Ces jeunes porteurs du syndrome de la trisomie 21 sont pour nous des membres de cœur de notre association. Leur joie et volonté de bien faire sont communicatifs, aussi, leur venue au centre est vécue comme un réel cadeau par nos adhérents. On compte sur vous en 2019 !

La CONVIVIALITE : Lors de notre soirée dansante à la salle des fêtes de Saint Just, petits et grands profitent d'une chaleureuse soirée. Moment d'émotion avec l'anniversaire de notre cher coach, Bruno CHAURAND. Un véritable succès grâce à nos adhérents et leurs proches ainsi qu'à nos chers bénévoles. Encore merci à eux !

Notre association ne serait rien sans ses cavaliers, supporters, soutiens et sponsors, coachs et surtout sans nos chevaux et poneys, alors merci à vous tous pour ces 5 années et nous espérons que la 6^{ème} édition sera aussi prometteuse tant d'un point de vue humain qu'équestre...

A ce titre, notre association organise son challenge annuel le 2 décembre 2018. Les concours de CSO du centre équestre se dérouleront quant à eux les dimanches 5 mai 2019 et 6 octobre 2019.



Vie associative



L'Eveil Bouliste St Just

Notre société L'Eveil Bouliste de St Just regroupe 44 adhérents dont 33 licenciés, ce qui la positionne en bonne place parmi les sociétés environnantes. Cette année 2018, outre ses concours traditionnels : le but d'honneur, le concours interne en doublettes, les concours en quadrettes des 3^{ième} et 4^{ième} catégories et des vétérans, le club a initié une rencontre boules en mains entre les membres des différentes associations de St Just. Celle-ci a connu un franc succès et a permis d'identifier et de tisser des liens entre les différents acteurs de la vie sociale de la commune. Nous avons malheureusement subi au cours de l'été un acte de vandalisme avec les vols du store banne et du stock de boissons de la buvette, mais avec l'aide de l'assurance, et de notre sponsor Ombre Fenêtre, tout est rentré dans l'ordre.

Enfin, grâce à l'implication de la commune, 2 jeux additionnels ont été mis en place le long du parking, ce qui nous permet d'organiser des concours de 16 quadrettes et de jouer... à l'ombre l'été, ce qui est fort agréable.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer les jours d'entraînements des après-midis des mardi et vendredi de chaque semaine et pourquoi pas à adhérer à notre société.

Contact Gérard Mazuir 06 07 12 20 20



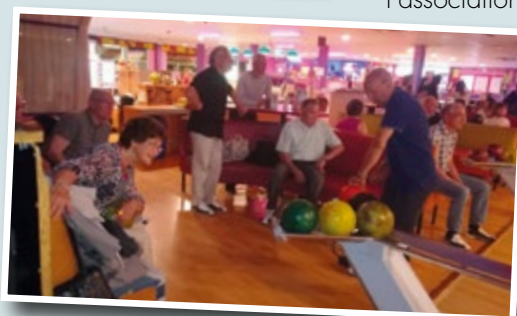
Association Rock'n'roll danse

Sortie pédestre et méchoui : 58 personnes y ont participé. Le méchoui qui a suivi cette balade a été préparé par des adhérents

REPAS DANSANT « boeuf à la broche » 17 MARS 2018 : 190 Personnes y ont participé. La soirée était animée par le D.J. Gil. Un nouveau succès pour cette soirée annuelle

BOWLING samedi 28 avril 2018 : 20 adhérents y ont participé. Un repas a été pris au restaurant du bowling

Repas dansant fin de saison 22 juin 2018 : 68 personnes y ont participé. En même temps nous avons fêté les 20 ans de l'association



Le comité des fêtes

Cette année, notre association a fêté ses 10 ans d'existence, dans la joie et la bonne humeur, lors de la fête d'été du mois de juin. Nous avons partagé cette soirée avec les Justinois autour d'un barbecue musical et festif. Les membres du comité ont pu souffler les 10 bougies du gâteau offert aux noctambules présents. Dans l'après-midi, concours de pétanque et animations pour enfant ont occupé petits et grands.

En remplacement du marché de Noël, le Comité des fêtes a cette année décidé d'une soirée Beaujolais nouveau. Les membres du comité ne s'y sont pas trompés. En effet, les amateurs de ce nectar ont répondu nombreux pour cette première. La soirée était chaleureuse et familiale. L'ambiance a été assurée par Eric Trincéa, qui a drainé un grand nombre de danseurs, par une musique variée. Le comité pense bien renouveler l'an prochain.

Le bureau du Comité des fêtes a été modifié suite à la démission de Michel Berthet, trésorier et Véronique Crevet vice-présidente. Il se compose comme suit :

Présidente Isabelle GABRIEL ROBEZ, Vice-présidente Nathalie CROISY, Trésorier Juan DURO, vice trésorière Brigitte CARON, secrétaire Solange BEBON et vice-secrétaire Nathalie GRANGE.

Nous remercions toutes les personnes qui participent bénévolement à la réussite de ces événements. D'autre part, il faut souligner que le Comité des fêtes, grâce à une bonne gestion, investit dans du matériel nécessaire aux activités associatives. De ce fait, il met à la disposition ce matériel aux associations de ST JUST, ainsi qu'aux particuliers, en location, selon un tarif que Jean Luc CREVET vous communiquera au 06 86 17 22 19. Nous vous donnons rendez-vous pour la fête du village le Samedi 8 juin 2019.



Vie associative

Gym Volontaire GV

Nouvelle saison, nouvel horaire, nouveau jour pour la Gymnastique Volontaire de Saint Just : en effet, notre professeur Patrice DEMETRIOU a dû partir sous d'autres cieux pour des raisons professionnelles.... qu'il soit remercié pour son attention et sa patience. C'est donc le mercredi soir à 19 h 30 cette année que nous proposons notre cours de gymnastique hebdomadaire à la salle d'animation de St Just. Bienvenue à notre nouveau professeur Claire WEICKERT qui aura à son tour la mission de nous maintenir en forme... L'ambiance, elle, ne changera pas, toujours chaleureuse et sympathique !!!

Au printemps nous fêterons la Sainte Agathe : nous recherchons chaque année, dans les communes environnantes, un restaurant différent. Cette soirée gourmande est ouverte : adhérents, famille, amis, tous sont conviés pour un prix raisonnable. Et le dernier mercredi de juin on programme l'assemblée générale, suivie d'un repas convivial, chaque participant étant invité à faire goûter une de ses spécialités culinaires...

Notre Bureau 2018 : Anne Marie BISI Présidente, Valérie BOLMONT, Vice-Présidente, Marie Hélène PRODANU Trésorière, Patricia PIN Secrétaire.



Le Grand Fond Bressan



Amicale des Conscrits en 0 et 5

Les classes 0 et 5 ont plaisir de se retrouver tous les 5 ans avec leurs invites pour une traditionnelle journée dans une ambiance festive (banquet).

L'année 2020 approche et nous devons la préparer.

Notre prochaine rencontre aura lieu le dimanche 30 juin, dans la bonne humeur autour d'un bon petit repas et les boules de pétanque.



Amicale des Retraités

L'Amicale avec ses membres fidèles, continue ses activités au plaisir de ces membres. Cette année 2018, plusieurs de nos adhérents nous ont quitté, nous vieillissons.

Le rendez-vous du jeudi après-midi, après le café regroupe les joueurs de cartes et de scrabble. De septembre à avril, une vingtaine de séance de tarot sont organisées sous l'œil de Jean Claude. En moyenne 70 personnes par séance, font fonctionner leurs neurones et les échanges sont aussi riches que sympathiques. Le goût de la compétition n'est pas pour autant absent.

Chaque séance est l'occasion d'établir un classement ponctuel, proclamé sous les acclamations. Cette année, ce sera le « challenge Marc Currat », ce dernier était un membre très actif du groupe, chargé de la communication, mais il s'en est allé. Nos traditionnels concours de belote (coinche et vache) ont leur succès habituel et permettent de faire tourner l'Amicale.

Nous sommes fédérés à Générations Mouvement, ce qui nous donne certains avantages et qui nous informe. Générations Mouvement (Aînés Ruraux) est reconnu d'utilité publique (9000 clubs, 600 000 adhérents). Les responsables nous représentent sans relâche. La solidarité, le partage, le lien social, l'accueil, l'échange, la lutte contre l'isolement et l'ouverture à tous est la base du mouvement.

Les activités sont multiples hors période hivernale, les sorties sont variées.

- Visite grottes et cave à Azé, du Conservatoire Berliet au Montellier, d'une chèvrerie à St André, de l'apothicairerie de l'Hôtel Dieu...
- Voyage avec l'amicale d'Hautecourt (Chanaz et le canal de Savieres).

**Tous les retraités sont invités
à participer aux diverses activités.**



Vie associative

Comité de Solidarité



Il avait été mis en place pour structurer et coordonner diverses actions de solidarité existantes. A l'arrivée du Villa Joie, des relations se sont tissées et les bénévoles participent à des séances de jeux ou aident les résidents à se rendre aux manifestations...

Depuis, chaque année, en liaison avec le groupement paroissial (www.paroisse-vallierereyssouze.fr), il essaie d'apporter un soutien humain et financier localement ou en liaison à une organisation à but humanitaire et caritative.

Un repas familial est organisé soit à St-Just soit à Montagnat afin de mettre en valeur et présenter une association. Les bénéfices sont reversés à cette association.

En 2018 nous avons aidé PROVIDENCE NTC de STJUST qui pour but d'accueillir des groupes



d'enfants ou adultes en situation d'handicap, envoyés par des institutions, des associations et des familles, dans son espace nature.

Ces années passées : Association des chiens guides d'aveugles, Montagne et Partage (Népal), aide pour 2 pèlerins (malades) de Lourdes, Habitat et Humanisme des Pays de l'Ain, Haïti...

Amicale Don du Sang St Just - Montagnat

MERCI à TOUS les DONNEURS de SANG : 3 millions de prélèvements en France

En France, le don de sang est bénévole, anonyme, volontaire, non rémunéré et sans profit. Il faut de plus en plus de sang, notamment au besoin de plasma pour le LFB (Laboratoire Français de fractionnement et de Biotechnologie), afin de préparer les médicaments.

**DONNER du SANG,
SAUVE des VIES.**



EFS site de Bourg Hôpital de Fleuryat.
Tél : 04 74 50 62 20
www.dondusang.net

Notre Amicale avec l'UD (Union Départementale) et l'EFS (Etablissement Français du Sang) participe à la promotion du don et à la défense de l'éthique.

Nous aidons les Amicales de Ceyzériat et de Jasseron qui sont nos lieux de collectes.

Notre voyage avec Jasseron (journée à Lyon) et notre loto (décembre) permettent de nous retrouver.

Agenda :
Assemblée Générale
vendredi 1 mars salle des fêtes de Montagnat

DONS d'ORGANES, Don de Vie
S'informer, se positionner et le dire à ses proches
FRANCE ADOT 01 : Maison de la vie associative
Tél. 06 72 36 16 62 / Franceadot01@yahoo.fr
2 bd Irène Joliot Curie
CS70270 - 01006 Bourg en Bresse Cedex

Le CCAS (Centre Communal d'Action social), présidé par le Maire Jean PICHET et l'adjointe aux affaires sociales Yvette BONNET, est composé de dix membres ;

- **des conseillers municipaux** : Fabienne CONVERT, Renée ANDRE, Catherine CARON et Gabriel SUCHET,
- **des habitants de la commune** : Marie-France GARNIER, Joëlle BAMPÀ, Brigitte PERREAUD, Christiane JAMIN et Jacques BAUTAIN.

Les actions de l'année 2018 :

- le repas de fin d'année ou un colis aux aînés du village âgés de plus de 70 ans.

C'est 72 aînés de la commune qui se sont retrouvés pour le repas de fin d'année qui est l'occasion pour la plupart de retrouver des connaissances et de partager un moment convivial. Après le repas, place aux divertissements, les enfants de CP et CE1 dirigés par Edith CHABAL (directrice de l'école) ont interprété des chansons puis chaque enfant a invité à danser un Ancien. Ils ont ensuite laissé la place à « Pascale et Gilou » qui dans la bonne humeur ont fait danser et chanter toute l'assemblée.

A cette occasion, le maire monsieur Jean PICHET et Yvette BONNET ont offert une belle composition à Odette JOLY doyenne (98 ans) de l'assemblée.



Fête de quartiers

Quartier de la Chagne

Comme ils le font depuis plusieurs années, les habitants de la CHAGNE se sont réunis ce week-end pour leur traditionnelle fête de quartier. Profitant d'une météo des plus clémentes, une trentaine de personnes se sont retrouvés pour passer une journée conviviale !



Quartier de la Torchère

Centenaire de la "grande guerre"

Les commémorations du 11 novembre revêtaient en 2018 une tournure exceptionnelle ; il y a tout juste 100 ans la fin de la guerre était actée.



Le 11 novembre 1918, la signature de l'armistice entre les alliés et les Allemands à Versailles mettait fin à 4 ans de guerre. Avec ses 9 millions de victimes militaires et autant de civils, ce conflit reste le plus meurtrier de l'Histoire.

Ce fut l'occasion, à Saint Just, de réunir jeunes et moins jeunes pour honorer la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour défendre leur patrie, mais aussi ceux qui sont revenus de cet enfer.

Les enfants de l'école Françoise Convert, avec leurs enseignantes, ont présenté le fruit de leurs recherches par une exposition sur le thème « les Animaux dans la Grande Guerre ». Ils ont également orné un arbre de messages honorant la mémoire des combattants, porteur d'espoir et de fraternité.



Une seconde exposition, élaborée par Jacques Bautain, mettant à l'honneur tous les soldats justinois, et de la région. Vous pourrez retrouver cette remarquable exposition à la bibliothèque municipale, et également en format livret consultable en mairie.



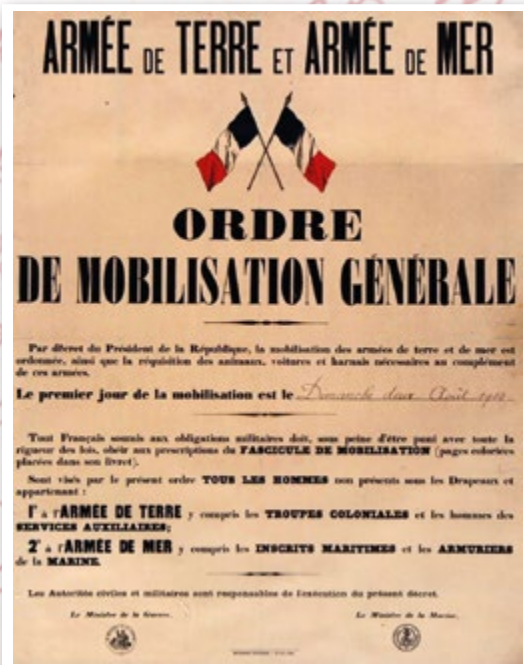
Nous remercions chaleureusement tous les présents ce jour-là, habitants, enfants, enseignants, venus honorer les combattants de la 1^{ère} guerre mondiale afin que mémoire soit transmise.



La "grande guerre" : retour en image

Extraits des travaux de recherches de Jacques Bautain

Déclaration de guerre



FRANÇAIS,

*La guerre n'est pas déclarée
elle se fait.*

*Bravant le droit des gens, fu-
rieuse d'orgueil et d'avidité,
l'Allemagne lance ses soldats sur
le sol français.*

**L'heure de discuter est pas-
sée.**

*Le devoir, l'honneur, la volonté
de vivre commandent de se battre.
La France n'attaque pas, elle se
défend.*

*Debout, tous contre l'agresseur,
contre l'Allemagne, ennemie de
la France et de l'humanité.*

Signature du Décret Présidentiel

Chronique Bressane

Le départ du 23^e

Ce matin le premier bataillon du 23^e régiment d'infanterie s'est embarqué à 11 heures à la gare P.-L.-M., dans des trains spéciaux à destination des environs de Remiremont.

La foule qui connaissait ce départ a suivi avec enthousiasme nos troupes jusqu'à la gare.

Dès 10 heures, 300 personnes étaient massées devant la caserne. Mais le plus beau coup d'œil était devant la gare où un service d'ordre était spécialement organisé par la police. Deux ou trois mille personnes étaient là massées pour assister au défilé de la troupe.

Celle-ci arrive vers 11 heures, musique en tête. Un long silence se fait parmi les assistants. Puis bientôt, à voir nos fiers soldats défilier crânement, la tête haute, une clameur s'élève et des cris se succèdent : « Vive l'armée ! Vive la France ! Bravo ! »

Les officiers saluent et les soldats répondent de la tête. Les femmes, les mères, les épouses qui sont là pleurent et c'est un spectacle vraiment impressionnant de voir toute cette foule de gens les plus divers acclamant de toutes leurs forces nos soldats qui s'en vont.

Enfin la musique militaire achève la marche de la 82^e brigade, tandis que les hommes envahissent les quais.

La foule se retire et tout rentre dans le calme.

Un annonce, pour cet après-midi, vers 6 heures, le départ du second bataillon.

La Mobilisation dans le Département et à Bourg

Tous nos concitoyens ont pu se rendre compte de la rapidité avec laquelle la mobilisation s'est effectuée, dans notre département ; grâce à l'activité de M. le Préfet et de ses collaborateurs, grâce à un travail de jour et de nuit effectué à la Préfecture, aujourd'hui tous les hommes appelés par la mobilisation rejoignent leur poste.

Depuis 2 jours une animation extraordinaire n'a cessé de régner à Bourg, provoquée par l'arrivée des hommes mobilisés ; à chaque instant de la journée et toute la nuit des trains transportent les troupes à la frontière.

La "grande guerre" : retour en image

A propos de la guerre, entre blagues et suspicion ...



GRANDE LIQUIDATION GÉNÉRALE AUX MODES ÉLÉGANTES 18, Rue Bichat — BOURG

Comme notre liquidation prendra fin pour le 15 août, nous tenons vivement à prévenir Mesdames et Mesdemoiselles qu'à l'occasion des vacances nous avons des soldes excessivement intéressantes.

Chapeaux feutre haute nouveauté, soldes aux prix minimes de 1,50 et 1,90.
Chapeaux blancs, dernier genre, ailes, oiseaux et fleurs. Manches.
Voilettes à 0,50. Chapeaux deuil très élégants. Voiles.
Crêpes et Grenadine. Parures orangers.

Un audacieux Filou !

Il y a quelques jours, Mme G..., cultivatrice à Saint-Denis, recevait la visite d'un militaire qui lui dit :

« Votre mari (sergent au 22^e à Bourg), vient de recevoir l'ordre de partir. N'ayant pas le temps de venir lui-même, il m'a chargé de vous demander du linge et un peu d'argent ! »

M. G..., sans méfiance, lui remit aussitôt 20 francs et un peu de linge. Mais le soir même, elle apprit qu'elle avait été victime d'un audacieux filou.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

Contre les Fausses Nouvelles

AVIS OFFICIEL

Le Préfet de l'Ain a décidé de prendre les mesures les plus rigoureuses contre les individus qui propagent des nouvelles fausses capables d'alarmer la population.

Ces semeurs de panique sont prévenus qu'ils s'exposent à passer au Conseil de guerre.

Les chiens espions

Les bons chiens, si braves et si loyaux, sont employés par les Allemands au service d'espionnage.

On en a vu à nos avant-postes fureter dans les taillis et derrière les buissons. Dès qu'ils apercevaient les pantalons rouges, ils faisaient demi-tour et fuyaient vers les lignes ennemies. Quelques instants plus tard, nos troupes étaient attaquées.

Cinq de ces chiens éclaireurs ont été abattus. Deux ont été pris, et sous leurs colliers on a trouvé des notes en allemand de poste à poste.



Empoisonneurs d'Enfants

Des correspondances signalent que certains villages de la Corrèze et du Lot sont visités par de mystérieux automobilistes qui distribuent sur leur passage des bonbons empoisonnés aux enfants. A Figeac, sept individus déguisés en femmes ont jeté aux bambins leurs mortelles friandises. Dix sept cas d'empoisonnement ont été constatés à Cahors. Un enfant a succombé. Les numéros des automobiles ont été repérés. La gendarmerie du Lot recherche les malfaiteurs. Certaines avenues de Cahors ont été barrées par des chaînes pour empêcher le passage d'automobilistes. Tout porte à croire que l'on se trouve en présence d'Allemands. Dans un village de la Corrèze, un Allemand habillé en femme a distribué des sucreries empoisonnées. A Gramat (Lot), une dame revêtue d'une robe bleue est passée en automobile place de la République. Elle a jeté des bonbons sur son passage. Plusieurs enfants ont subi un commencement d'empoisonnement.

Appel à la Générosité des Habitants de Bourg

L'Association des Dames Françaises fait appel à la générosité des Commerçants et de toutes les personnes qui voudront bien l'aider pour compléter l'installation de l'hôpital militaire. Le Comité recevrait, avec reconnaissance, les dons en argent et en nature, tels que : linge, nappes, serviettes, serviettes de toilettes, fauteuils, canapés, arrosoirs, lampes, bougies, veilleuses, seaux, habits, sacs de toile et tous objets pouvant être utilisés pour les malades.

Adressez le tout au Lycée de Jeunes Filles qui, dès à présent, est transformé en Hôpital Militaire.

Nous sommes assurés que nos concitoyens répondront avec empressement à l'appel des Dames Françaises, afin que nos soldats blessés ou malades puissent recevoir tous les soins nécessaires.

Trains supprimés

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, la circulation est complètement suspendue, jusqu'à nouvel avis, sur la ligne d'Ambérieu (exclue) à Montaliou-Verdieu (inclue) et sur la section de ligne de Pressins (exclue) à Belley (exclue).

En conséquence, les gares, stations et haltes des lignes précitées sont jusqu'à nouvel avis, fermées à tous les services (voyageurs bagages et marchandises).

Dans le cas où la circulation des trains allant vers des wagons au-delà de Belley serait très active entre Virieu-le-Grand et Belley, les trains de service journalier 201 et 202 seraient supprimés entre ces deux gares.

Lycée Lalande

Rentrée des classes. — La rentrée des classes au Lycée Lalande reste fixée au 1^{er} octobre. Le personnel se trouvera au complet, grâce aux dévouements qui rendent facile la reprise des cours malgré les quelques vides de la mobilisation.

Les élèves internes pourront être reçus dès la rentrée, dans la mesure où les circonstances le permettront.



Mardi matin, une brave femme se précipitait dans nos bureaux et demandait avec angoisse :

Est-ce vrai que les Autrichiens sont à Belgarde ?

On parvint à lui faire comprendre que Belgarde et Belgrade font deux.

La "grande guerre" : retour en image

Armistice et libération

Hommage aux Morts pour la Patrie

Le jour de la Toussaint, à 10 heures du matin, une délégation de l'Amicale des Mutilés, Blessés, Réformés et Anciens Combattants de la région de Bourg s'est rendue, drapeau en tête, porter une couronne sur le monument aux Morts pour la Patrie.

Coopérative « La Brasserie »

Continuation de la vente des pommes de terre à la population à raison de 25 kilogrammes par ménage, au prix de 0 fr. 48 le kilo.

Le Retour de nos Prisonniers

A la suite de l'armistice, toutes les dispositions ont été prises par le Gouvernement pour le rapatriement des prisonniers français dans le délai de 30 jours. Au cours d'une conférence tenue à Spa, au grand quartier général allemand, le transfert des prisonniers, par tous les moyens disponibles, chemins de fer, bateaux, camions automobiles, a été envisagé.

Les délégués français ont reçu comme instruction de pourvoir au rapatriement complet des prisonniers, à leur identification et à la préparation des étapes.

La mise en œuvre du rapatriement est une question des plus complexes et des plus délicates, car elle intéresse 430.000 hommes. C'est le chiffre officiel des prisonniers de guerre français internés à l'heure actuelle en Allemagne et dans les pays neutres.

M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré, d'autre part, à un de nos confrères :

« J'ai fait demander au Gouvernement suisse, par l'intermédiaire de notre ministre à Berne, d'autoriser le passage en transit des trains de prisonniers français. »

« J'en ferai également recevoir par la Hollande. Il faut qu'on sache que pas une minute n'est perdue pour hâter le plus qu'on peut le retour de nos prisonniers de guerre. »

Ajoutons que l'intention du Gouvernement est de faire en sorte que la livraison du matériel de chemin de fer, locomotives et wagons, coïncide avec la libération de nos soldats captifs et serve à leur transport.

Tickets de Pain pour Janvier 1919 Tickets de Pétrole pour Décembre 1918

Les 12, 13 et 14 décembre, présent mois, il sera procédé, en la salle de la Justice de Paix, derrière le Bastion, à la distribution des feuilles de tickets de pain, pour le mois de janvier 1919 et de tickets de pétrole, pour le mois de décembre 1918.

La distribution aura lieu dans l'ordre suivant :

Joué, 12 décembre, de la lettre A à la lettre D ;

Vendredi, 13 décembre, de la lettre E à la lettre O ;

Samedi, 14 décembre, de la lettre P à la lettre Z.

Bureaux ouverts, le matin, de 8 heures à 11 h. 1/2 ; le soir, de 1 heure à 5 heures.

La présentation de toutes les cartes individuelles d'alimentation est obligatoire (Cartes d'octobre-décembre 1918).

Peuvent, seuls, demander des tickets de pétrole, les ménages qui n'ont, pour l'éclairage de leurs appartements, ni gaz, ni électricité.

Les chefs de ménage sont instamment priés de se présenter aux jours qui leur sont assignés. Perte, par eux, de retirer leurs tickets aux jours fixés ci-dessus, ils pourront se voir privés, à titre de sanction, d'une certaine quantité de tickets de pain, et du ticket de pétrole, à moins d'une excuse reconnue légitime.

Les retardataires devront se présenter à la Mairie, bureau du Ravitaillement, au 2^e étage.

— La distribution n'aura lieu que de 3 heures à 5 heures du soir.

L'ARMISTICE AVEC L'ALLEMAGNE

Les parlementaires allemands se sont présentés hier soir, aux avant-postes français par la route Châmy-Fourmies-La Capelle-Guise.

Un radio allemand annonçait que l'ordre était donné de faire cesser le feu à partir de 3 heures jusqu'à nouvel ordre, pour permettre le passage de la délégation allemande.

Cette délégation comprend plusieurs personnalités connues : d'abord le général von Winterfeld, ancien attaché militaire à Paris, qui fut victime d'un accident d'automobile aux manœuvres de 1913, et qui, après avoir été traité courtoisement par le gouvernement français, s'en alla en 1914 diriger l'espionnage à Saint-Sébastien ; puis l'amiral von Hintze, le prédécesseur de Solf aux Affaires étrangères ; le général von Grunert, délégué technique à la conférence de la Haye, en 1907, qui présenta un curieux projet — à retenir actuellement — sur la réparation des dommages causés en temps de guerre à des pays occupés ; etc.

Le chancelier vient de publier une proclamation au peuple allemand dans laquelle il déclare qu'à la suite de la réponse du Président Wilson, les conditions nécessaires pour entamer les négociations de paix et d'armistice, se trouvent les maintenant réunies.

La proclamation annonce qu'une délégation a été chargée de conduire l'armistice et d'entamer les négociations de paix et termine par un appel à l'union et à la discipline : « que chaque citoyen, dit-elle, prenne conscience de la haute responsabilité qu'il a envers le peuple en se soumettant à son devoir. »

A BOURG

Aussitôt la nouvelle connue de la signature de l'Armistice dans notre ville, ce fut instantanément une animation incomparable à tout ce que l'on avait vu à Bourg ; dès l'après-midi, une foule considérable commença à circuler dans toutes les rues de la ville ; puis, la décoration des édifices publics, des maisons eut lieu avec un empressement digne des grands jours de fête ; des banderoles tricolores furent posées dans certains quartiers ; le soir, c'est à peine si l'on pouvait circuler, tant la foule était compacte.

Dans les établissements, dans les cafés, l'on manifestait avec un patriotisme ardent ; La Marseillaise, l'air du régiment de Saumur et Marse, étaient chantés et repris par les assistants ; assez tard dans la soirée, une retraite avec tambour et clairons était organisée (nous en parlons plus loin) ; la Préfecture, l'Hôtel des Postes étaient illuminés ; partout c'était la joie qui débordait et l'enthousiasme était dans tous les cœurs ; cependant la pensée s'en allait vers tous ceux qui étaient tombés pour la patrie et qui avaient navé de leur

D'autre part, nous recevons la communication suivante :

« Hier soir à 8 heures, sur l'initiative de l'Amicale des Mutilés, Blessés, Réformés et Anciens Combattants de la région de Bourg, une retraite aux flambeaux a défilé dans les rues de notre ville. Grâce aux précieux concours de la clique des boy-scouts, sous la direction de leur chef dévoué M. Morel, cette retraite obtint un succès incroyable. Une foule enthousiaste se forma à la base et devant la Préfecture, l'Hôtel Terminus (chez M. le colonel Pichoud), la Mairie et le domicile de M. le Maire, l'assistance tout entière entonna la Marseillaise.

« Un véritable délire s'empara de la population et nous avons pu recueillir les cris de Vive la France ! Vive M. le colonel Pichoud ! Vive M. le Maire ! Vive les Mutilés !

« Nos compatriotes comprendront facilement le geste des mutilés. Il était juste que le drapeau soit le premier porté à la victoire à laquelle tous ont un peu contribué. »

Hommage aux Femmes du Département de l'Ain

Pour glorifier les grandes familles qui ont envoyé au front le plus de soldats, — le Syndicat d'initiative de Bourg-en-Bresse organise — et nous lui souhaitons un grand et légitime succès — un concours. Il nous semble que le Syndicat devrait élargir son champ d'action bienfaisance et organiser, en même temps, une autre manifestation pour honorer les vaillantes femmes de l'Ain qui, pendant que leur mari défendait la Patrie, dirigeaient leur ferme et assuraient par leur travail la récolte des produits alimentaires nécessaires à la nation.

ARRÊTÉ

relatif à la Fixation des Prix de vente des Fromages

Le Préfet de l'Ain,

Vu la loi du 10 février 1918, établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus pour le ravitaillement national ;

Vu le décret du 20 août 1918, réglementant la vente du lait et de ses dérivés ;

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement ;

Vu l'avis du Comité départemental de taxation ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}. — Les prix de vente en gros des diverses qualités de fromages ci-après énumérés sont fixés comme suit :

les 100 kil.

Fromage de Gruyère	380 fr.
Robbion	372 »
Canal	369 »
Rien d'Auvergne	340 »
Port Salut	480 »
Beaumont, Saint-Nectaire, Fourme, Tome de Savoie, etc.....	460 »

La Réouverture des Pâtisseries

Le ministre du ravitaillement vient d'autoriser les pâtisseries à reprendre leur fabrication.

Une quantité de sucre équivalente à celle qui leur était attribuée avant les mesures d'interdiction intervenues va être mise à leur disposition par l'entremise des préfets. Mais l'autorisation de fabriquer ne leur est de nouveau accordée que sous la réserve expresse que leur fabrication sera limitée à celle de pâtisseries sèches, et notamment des cinq types de biscuits suivants :

1^o Genre pain d'épices, carbonnettes, pain d'épices lockeries ; 2^o Genre boudoir champagne ; Genre macarons, petits fours, pâté d'amandes ; 4^o Genre sable ; 5^o Genre gaufrettes sèches fourrées au beurre de coco praliné et fourrées aux fruits.

Dans la fabrication de ces biscuits, ne pourront être employés que des œufs congelés, des amandes et fruits, le sucre attribué par les services du ravitaillement, le miel, des matières grasses animales ou végétales, à l'exclusion du beurre dont l'utilisation est formellement interdite, ainsi que celle des farines panifiables et des pommes de terre.



La "grande guerre" : retour en image

L'Après-Guerre à Saint Just

Ainsi après quatre années d'apocalypse pour nos soldats de St Just, le temps d'une reconstruction difficile est arrivé, les familles pleurent leurs morts.

Famille Gallet : fils de Gallet Auguste, un seul fils sur trois reviendra. Fils de Gallet Eugène, les trois fils reviennent, Hippolyte sera blessé quatre fois et rentre médaillé mais handicapé.

Famille Laurent : Fils de Laurent Antoine Marie, un seul sur deux, revient médaillé de la croix de guerre, pour actes de bravoure. Fils de Laurent Auguste Marie, Un seul sur deux, revient.

Famille Crétin : deux fils sur trois reviennent, dont un handicapé à vie du bras droit suite à une blessure de guerre.

Famille Puvilland : un seul des quatre fils de Jean Marie Jules Puvilland rentre au foyer.

Famille Veil : Deux fils sur trois de Jean François Veil reviennent.

Famille Genty : un fils sur deux rentre au foyer.

Les autres vont devoir vivre avec leurs traumatismes physiques et moraux : notamment les blessés de Guerre : Geoffray François André, Geoffray Charles Célestin, Pin Marie François Maurice, Chevillard Marie Eugène Paul, Diot Constant, Gonin Victor, Sibellas Marie Joseph, Millet Claude Louis, Guillet Joseph Narcisse, Venet Auguste Jean, Pobel Constant Antoine.

En France tous les hommes valides nés entre 1870 et 1899 ont été mobilisés. L'enquête parlementaire dirigée par Louis Marin, présentée à la Chambre des députés, le 29 mars 1920, dresse alors un bilan de la guerre encore approchant. On sait aujourd'hui que 1 383 000 soldats ont été tués et que la moitié des démobilisés ont été blessés. La France compte 34 morts pour 1 000 habitants et l'Allemagne 30 pour 1 000. On dénombre aussi en France 300 000 mutilés, 1 000 000 d'invalides, 600 000 veuves et 700 000 orphelins, 400 000 immeubles ou usines détruits et 3 millions d'hectares de terre agricole rendus impropres à la production suite aux bombardements. La guerre a été essentiellement financée par l'emprunt et la dette publique atteignait 220 milliards de francs en 1919. Le franc avait perdu les trois quarts de sa valeur de 1914.

Le village de Saint Just panse ses plaies et honore ses combattants. Le retour au pays ne sera pas immédiat pour nos combattants et s'échelonnera entre la mi-janvier et la mi-mars 1919. Avant la guerre, le village comptait 73 ménages, soit 268 habitants répartis en 168 femmes et 100 hommes, dont 79 étaient des enfants moins de 19 ans ou des vieux plus de 45 ans. 79 hommes entre 20 ans et 45 ans ont été mobilisés soit 29,5% de la population et 79% des hommes ; c'est dire que les forces vives restantes étaient les femmes qui devenaient chef de famille et gestionnaire de la ferme.

Sur les 79 hommes partis au front, 13 vont mourir au champ d'honneur et 56 reviendront, avec 16 soldats blessés invalides de guerre. Sur ceux qui sont revenus 4 s'installeront hors du département, 21 habiteront et travailleront à Bourg en Bresse, à noter que le retour du

front prend une forme d'exode rural.

15 s'installeront sur les communes périphériques à Bourg en Bresse et seulement 16 reviendront à saint Just.

En 1921 le recensement de la population fait apparaître une baisse effective du nombre d'habitants, il n'y a plus que 70 ménages (-3/ 1911), 243 personnes (-25 / 1911) répartis en 115 femmes et 128 hommes. L'apparence est trompeuse car on pourrait croire qu'il y a plus d'hommes que de femmes après la guerre, malgré le retour de 53 hommes en moins, en fait c'est le nombre d'enfants qui a fortement augmenté avec plus de garçons et les vieux > à 45 ans qui se maintiennent

Le conseil municipal du 21 septembre 1919, désireux de récompenser les hommes dans leurs foyers, vote la somme de 650 francs pour l'organisation d'un banquet, et décide de placer des plaques commémoratives mentionnant les noms des héros en mairie et à l'église. Ce banquet a dû réunir une bonne cinquantaine de nos soldats et dû avoir lieu à l'auberge de St Just, qui ne s'appelait pas encore la « petite auberge ».

Conseil municipal de St Just du 20 février 1921 :

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide que lorsque les familles n'achètent pas de concession, les militaires ramenés du front seront inhumés dans l'ordre d'arrivée des corps au pied du mur situé à l'est du cimetière communal en commençant les tombes au bord sud de l'allée centrale. Ci-contre : la tombe des frères Puvilland au cimetière de St Just

Le temps fit ensuite son office et cicatriza tant bien que mal les plaies laissées par ce cataclysme. Ce devait être la der, des, der, mais vingt ans plus tard un autre scénario catastrophe fera à nouveau basculer le monde dans une grande tragédie, au moins aussi violente.



ADMINISTRATION

Mairie

474 Route de Ceyzériat - 01250 St Just
Tél. 04.74.22.31.30 - FAX: 04.74.45.27.16
Francine BOURGEOIS et Corinne ANDRE

Courriel : mairie@saintjust01.fr

Site internet : <http://www.saintjust01.fr>

Horaires d'ouverture au public :

- * Lundi : 15h - 18h,
- * Mercredi : 14h - 16h,
- * Jeudi : 15h - 17h,
- * Samedi : 9h - 11h

Permanence des élus les samedis matin
de 11h à 12h sur rendez-vous.

PACS : depuis le 1.11.2017 ils s'enregistrent en Mairie
ou chez un notaire.

Cartes Nationales d'Identité et passeports : demandes
auprès des mairies de Bourg-en-Bresse, Péronnas ou Viriat.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Vie de Bourg en Bresse (CA3B).

3 avenue Arsène d'Arsonval - 01008 Bourg-en-Bresse
Tél. 04.74.24.75.15 - FAX : 04.74.24.75.13

POLE MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LEO LAGRANGE

Inscriptions : Place du 19 mars 1962 - 01250 Ceyzériat
Tél. 04.37.62.17.50

Antenne St Just : Chemin de l'école - 01250 Saint-Just
Tél. 04.74.23.55.97

Horaires crèches (Ceyzériat et Saint Just) :
du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h45

ECOLE COMMUNALE FRANCOISE CONVERT

309 Chemin de l'Ecole - 01250 St Just
Directrice : Edith CHABAL - Tél. 04.74.22.38.73

Horaires de l'école :

- de 9h00 à 12h et de 14h00 à 16h15
les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- de 9h00 à 12h00, le mercredi.

Ouverture 10 minutes avant.

Services périscolaires : réservations sur internet
<https://www.logicielcantine.fr/stjust01250/>

Garderie et TAP (Activités périscolaires) :

- Matin, lundi, mardi mercredi, jeudi, vendredi,
- 7h30 - 8h50 : garderie
- Soir lundi, mardi, jeudi
- 16h15 - 17h15 : TAP, garderie ou étude surveillée
- 17h15 - 18h15 : garderie
- Vendredi garderie 16h15 - 18h00
- Mercredi garderie 12h00 - 12h30 (gratuit)

Tarif : - 1 € la séance réservée
- 2 € la séance non réservée.

Cantine scolaire :

- * 2 services (maternelles puis primaires) avec un menu unique. Pause méridienne de 12h à 14h.
- * Tarif : - 4,00 € le repas réservé;
- 6,00 € le repas non réservé.

SERVICES DE COLLECTE

(les bacs doivent être sortis la veille au soir)

« Bacs gris » : ordures ménagères

Ramassage le lundi

« Bacs jaunes » : collecte sélective, tous les déchets à trier en vrac.

Ramassage le vendredi des semaines paires
selon calendrier fourni.

Gendarmerie nationale :

La commune de Saint-Just est rattachée à la Gendarmerie
« Brigade territoriale de Ceyzériat »
340 av Revermont 01250 Ceyzériat
Tél. 04.74.30.00.10

Il est demandé d'utiliser le **17** uniquement pour les cas d'urgence. Pour les cas d'urgence (cambriolages, violences, disparitions), les victimes sont accueillies en dehors des heures ouvrables.

ENGIE - Sécurité dépannage : Tél. 09 72 67 50 01
ENEDIS - Sécurité dépannage : Tél. 09 73 72 25 01

PRESSE

Correspondants locaux :

* Le Progrès : Robert MAS
Tél. 06.95.07.89.56
E-mail : mas.robert@9online.fr

* **Associations :** Catherine CARON
Tél. 06.70.86.05.18
Mail : catherine.caron5@wanadoo.fr

* **Bulletin municipal :** Audrey MARIE
Tél. 06.81.38.53.30
E-mail : didier.marie4@wanadoo.fr

* **Site internet :** Gabriel SUCHET
Tél. 06.21.33.79.57
Email : gabriel.suchet@sfr.fr

SANTE

Cabinet kinésithérapie et ostéopathie :

Laurent DUCHAS, Jérôme IBAL
Sarah BELGACEM, Philippe COLLOMB
8, place du Centre - Tél. 04.74.23.57.60

Cabinet infirmier :

Muriel GAUDILLAT et Magali THURET sur RDV 7 jours/7
6 rue des charmillles 01250 St Just
Tél. 06.63.49.92.87

Hôpital FLEYRIAT :

900 Rte de Paris 01012 Bourg
Tél. 04.74.45.46.47

Renseignements Utiles

BIBLIOTHEQUE

6 Place du Centre 01250 St-Just - tél. 09.72.56.84.24

Mail : mabib-saint-just@k-net.fr

Site : <http://mabib.fr/st-just-ain>

Horaires d'ouverture : Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h

CULTE

Groupement Paroissial de Ceyzériat-Certines-Journans-Montagnat-Saint-Just-Tossiat

Permanence à la Cure de Tossiat, 52 place de l'Eglise
Le samedi matin de 10h30 à 12h00

Père Antoine Desarbre antoine.desarbre@gmail.com

Tél. 04 74 51 61 52 ou 06 86 26 64 99

* **Les messes :** voir panneau affichage des Eglises

* **site de la paroisse :**

<https://www-paroisse-vallierereyssoze.fr>

* **Messe** au Villa Joie à 17h15 tous les vendredis.

* **Catéchisme :** Françoise PICOLET - tél. 04.74.45.17.17

LOCATION SALLES COMMUNALES ET MATERIELS

- Centre d'animation Place du centre :

- Aux particuliers et entreprises de St Just
- En période d'hiver (1^{er} novembre - 30 mars) :
250 € la journée puis ½ tarif le jour suivant
- En période d'été (1^{er} avril - 31 octobre) :
200 € la journée puis ½ tarif le jour suivant
- Podium : location 80€ ou 40€ (1/2), mis en place et démonté par les employés municipaux uniquement.
- Prêt de la vaisselle uniquement aux associations (géré par Catherine CARON).

Aux associations communales (manifestations sans but lucratif) : 1^{ère} manifestation 45 € puis gratuit.

Aux associations, entreprises et sociétés extérieures à la commune : Renseignements en Mairie.

- Clos de Rosepommier (pour 2019)

- Tarif 100 € la journée puis ½ tarif le jour suivant.
- Prêt de la vaisselle uniquement aux associations

- Matériel seul :

5 tables et 30 chaises à disposition des particuliers au tarif de location de 3 € la table et 0,50 € la chaise.

- Four communal :

Il est réservé exclusivement aux associations de St Just à titre gratuit. L'approvisionnement en bois de chauffe est à charge de l'association.

Tarif des concessions au Cimetière :

Emplacement (2m²); 30 ans : 70 € / 50 ans : 130 €
Emplacement de 1m²: ½ tarif
Columbarium (la case); 15 ans : 450 € / 30 ans : 650 €
Cav'urne : 15 ans : 250 € / 30 ans : 500 €



A.D.A.P.A.

L'aide à domicile pour tous

Contacter la responsable de notre secteur, elle vous fixera un rendez vous ou se déplacera à votre domicile afin de vous proposer les réponses adaptées à vos besoins.

4 rue Tony Ferret 01000 Bourg en Bresse
Isabelle GUYON - tél. 04.74.45.59.65



A.D.M.R.

Association du Service à Domicile

588 chemin de la Charbonnière 01250 Ceyzériat

Accueil les lundis, mardis, mercredis et vendredis hors jours fériés de 14h à 17 heures - tél. 04.74.25.04.38

* Aide à domicile et services et garde à domicile, aide à la famille, aide aux aidants.

* Livraison de repas chauds à domicile, ménage et tous travaux domestiques courants.

Micro-crèche à horaires élargies

tél. 04.74.51.70.73

Service de soins infirmiers à domicile

tél. 04.74.25.05.78



A.I.D.S.

Association Intermédiaire Domicile Services

Association créée en 1987 par le réseau ADMR.

Elle peut mettre à la disposition de vos

concitoyens des salariés pour leurs besoins de personnel (services à domicile).

Tél. 04 74 21 21 31



C.A.F.

Caisse d'Allocations Familiales

tél. 0 810 25 01 10 - Internet : www.caf.fr



E.F.S.

Etablissement Français Familiales

Hôpital Fleyriat, dons de sang, de plasma ou de plaquettes - www.dondusang.net

tél. 04 74 50 62 20 et n° Vert : 0 800 109 900

France ADOT 01



Don d'organe

Maison de la vie associative

2 bd Irène Joliot Curie - BOURG

tél. 04 74 23 29 43 - franceadot01@yahoo.fr

Le don, chacun doit y penser vraiment et en parler autour de soi. La greffe de moelle osseuse : un espoir de guérison pour des milliers de malades.

Maison Départementale de la Solidarité

Pour vous informer sur les assistantes maternelles du département, ou les services spécifiques d'aide aux personnes en difficultés, personnes âgées...

10 Rue Pavé d'Amour BOURG EN BRESSE
tél. 04 74 32 33 09 fax 04 74 32 33 49

Naissances

Nahel EL BOUZIDI 20 février 2018
fils de Abderrahim EL BOUZIDI et de Aurélia Christine PITRE

Mélina EL BOUZIDI 20 février 2018
fille de Abderrahim EL BOUZIDI et de Aurélia Christine PITRE

Liam Alexandre Dimitri ANNE 19 juin 2018
fils de Alexandre Hervé Roger ANNE
et de Sonia Nathalie BERET

Gabin Dominique Joël MICHAUD 2 Août 2018
fils de Thomas Michel MICHAUD
et de Sabrina Sandra BARDELLETTI

Karen KARA 27 Août 2018
fille de Ramazan KARA
et de Elodie PITIOT

Nour KABI 2 Septembre 2018
fille de Karim KABI et de Ratiba BOUDAIRA

Elif Liya ERBEK 21 septembre 2018
fille de Hasan Tahir ERBEK et de Fatma ERDOGAN

Marwan BOUTAYEB 30 septembre 2018 à BRON,
fils de Zouhair BOUTAYEB et de Aïcha ID AZZI

Dina RHAMSOUSI 29 novembre 2018 à VIRIAT,
fille de Hycham RHAMSOUSI et Imane KERZAZI



Mariages

DECORTE Jérémy et GALLAND Sophie Dominique François
le 19 mai 2018

BOLMONT Lucas Michel Christian et GROSSO CUERBA Jesiree
le 28 juillet 2018

FAUVEAU Nicolas et RIABI Sonia
le 28 juillet 2018

RUSSO Gérard et EPIN Anne-Marie Renée
le 15 septembre 2018

Pierre RAMBOZ-CROISY et Fabienne CONVERT
le 31 décembre 2018



Décès

PITHIOUD Michel le 13 février 2018

CURRAT Marc Léon le 4 Août 2018

CONVERT André Pierre Marie le 18 mars 2018

GRANGER Daniel Georges le 5 septembre 2018



Marc Currat avait des origines suisses mais son père avait quitté ce pays pour s'installer à Bourg. Marc, lui, avait choisi de résider à Saint-Just, près de la mairie. Il fut un homme entreprenant, réussissant dans plusieurs activités mais également un bénévole s'engageant avec conviction dans la vie sociale. Passionné par le ballon rond, il fut joueur du Foot Club de Bourg Péronnas, puis dirigeant de ce club, et également du Foot Olympique Bressan. Il dirigeait de façon très active l'Association des Anciens Elèves de Carriat.

Il avait tissé des liens très forts avec les membres de la société des conscrits burgiens. Il s'adonnait au chant choral, notamment au sein de la Galère, de Voidum. Localement, il

s'était licencié à l'Eveil Bouliste de St-Just, et participait avec rigueur à l'information et à l'établissement du classement du challenge de tarot de l'Association des Retraités. C'est d'ailleurs lui qui remporta ce dernier challenge, et l'actuel porte son nom. Marc était nationalement connu dans le sport automobile qu'il pratiqua, et même dernièrement en tant que co-pilote avec un de ses fils. Il fut le créateur des célèbres "S" de Treffort, organisait le rallye du Suran, était commissaire de courses dans la France entière. Et puis, lors de l'un de ces jours d'horrible chaleur de ce dernier été, il nous a quittés brutalement. Certes, c'était sûrement ainsi qu'il envisageait son départ, mais ce fut bien trop tôt. Il nous laisse beaucoup de regrets.





Bulletin municipal réalisé
par la Commission
Communication de St Just
Crédit photo Robert Mas
- Le Progrès.

Retrouvez-nous sur :
www.saintjust01.fr



Calendrier des manifestations 2019 de St Just

JANVIER

Tous les Mercredis	Tarots jusqu'au 17.04.2019	Amicale des retraités
Samedi 12	Vœux du Maire à 19h	Salle des fêtes
Vend. 18 et Sam. 19	Vente de boudin et civier	Sou des Ecoles

FÉVRIER

Mardi 05	Concours de belote coïncée	Amicale des retraités
Samedi 9	Pièce de Théâtre Salle VOX	Les Z'Allumés
Samedi 9	Semi-marathon	Grand Fond Bressan
Jeudi 14	AG suivi du repas	Amicale des retraités
Jeudi 28	Cloture de la chasse au soir	
Dimanche 17	Repas	Société de Chasse Diane de St Just

MARS

Vendredi 01	AG Salle de MONTAGNAT	Amicale Don du sang St Just Montagnat
Dimanche 10	Repas familial	Comité de solidarité Salle des Fêtes ST-JUST
Samedi 16	Pièce de Théâtre Salle VOX	Les Z'Allumés
Samedi 16	Plat à emporter	Conscrits 0&5
Samedi 16	Repas dansant	Rock'n'roll Danse
Samedi 23	Concours de belote coïncée	Sou des Ecoles

AVRIL

Samedi 6	Pièce de Théâtre Salle VOX	Les Z'Allumés
Samedi 6	Journée solidarité	Providence NTC
Jeudi 11	Journée Portes Ouvertes établissements	Providence NTC
Samedi 13	Bourse aux jouets et vêtements	Sou des Ecoles
Samedi 13	Journée Portes Ouvertes familles	Providence NTC
Dimanche 14	Ouverture de la pêche	Société de Pêche

MAI

Dimanche 05	Concours CSO du Centre équestre	Les Cavaliers de St Just
Mercredi 08	Commémoration du 8 mai 1945	Place de la Mairie
Dimanche 19	Safari truites	Société de Pêche

JUIN

Lundi 3	Ouverture pêche à 2 cannes et carnassier	Société de Pêche
Samedi 8	Fête du village	Comité des fêtes
Mercredi 26	AG Suivie d'un repas	Association GV
Samedi 29	Fête d'été stade St-Just	Foot OSR01
Dimanche 30	Repas champêtre	Association des classes en 0 et 5

JUILLET

Dimanche 07	Farfouille	Société de Chasse Diane de St Just
-------------	------------	------------------------------------

SEPTEMBRE

Mardi 10	rentrée «dances latines»	Rock'n'roll Danse
Mardi 10	Voyage annuel	Amicale des retraités
Vendredi 13	rentrée «rock et danses de salon»	Rock'n'roll Danse

OCTOBRE

Dimanche 06	Concours CSO du Centre équestre	Les Cavaliers de St Just
Mardi 22	Concours belote du Clair Temps	Amicale des retraités de MONTAGNAT
Dimanche 27	Clôture de la pêche	Société de Pêche

NOVEMBRE

Lundi 11	Commémoration du 11 Novembre	Place de la Mairie
Samedi 16	Soirée dansante	Rock'n'roll Danse

DÉCEMBRE

Courant déc.	Vente de sapins avec Jacques Molard	Sou des Ecoles
Lundi 09	Repas du CCAS	Salle des fêtes
Mardi 10	Concours de belote à la vache	Amicale des retraités

Les associations de la commune 2019

ASSOCIATION	PRÉSIDENT	TÉLÉPHONE	COURRIEL	ACTIVITÉ
AFHP le Villa Joie	BROQUET Fernand	04 74 22 46 68	asso.afhp@orange.fr	Gestionnaire du Villa Joie
Conscrits classes en 0 et 5	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Liaison entre conscrits
Comité de solidarité - Association paroissiale	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Aide aux personnes en difficulté
Amicale Donneurs de Sang St Just Montagnat	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Promotion du sang et don d'organes
Amicale des retraités	MASSARD Bernard	06 62 96 50 82	bernard.massard@neuf.fr	Animation jeux de cartes, voyages et sorties loisirs
Bibliothèque Municipale	REVOL Brigitte	06 38 55 99 79	revol.brigitte@gmail.com	Bibliothèque municipale
Comité d'Organisation du Tour de l'Ain Cycliste	DAUL Jean-Marc	06 89 33 56 61	hugues.baldasso@orange.fr	Tour de l'Ain à vélo
Comité des fêtes	GABRIEL ROBEZ Isabelle	06 62 13 83 64	isa39.gr@gmail.com	Dynamisation du village, manifestations festives
Eveil Bouliste St Just	MAZUIR Gérard	06 07 12 20 20	gerardmazuir57@gmail.com	Activité sport et loisirs de boules lyonnaises
Olympique Sud Revermont 01	LAUPRETRE Vincent	06 45 61 10 54	catherine.caron5@wanadoo.fr	Ecole de football moins de 11 ans
GV Gym Volontaire	BISI Anne Marie	06 88 74 69 52	fbisijjam@kiwi-fibre.fr	Gymnastique de maintien en forme
Le Beau Bar Résidents du Villa Joie	DARD Jean-Claude	07 68 47 66 12	jeanclaudedard@gmail.com	Activités pour les résidents du Villa Joie
Les Cavaliers de St Just	GARDETTE Delphine	06 25 31 08 37	dgardette@yahoo.fr	Apprentissage de l'équitation, concours
Les Z'Allumés d'Eric Blanc	BLANC Eric	06 61 48 72 16	blanceric47@neuf.fr	Théâtre
Paroles et Music	TRINCEA Corinne	06 41 75 60 98	eric.trincea@orange.fr	Chant, musique
Providence NTC	COLANGE Christelle	06 22 43 55 26	providence.ntc@gmail.com	Activités de plein air pour handicapés
Rock n'roll Danse	GUILLOT Marie José	06 20 34 37 11	marjober01@hotmail.fr	Cours de danse tous niveaux
Société de Chasse Diane de St Just	MARQUIS Patrick	06 61 89 60 17	patrick.marquis2@numericable.fr	Activités de chasse, réduction des nuisibles
Société de Pêche	BISI Jean Jacques	06 80 12 31 83	fbisijjam@kiwi-fibre.fr	Activité de pêche en étang
Sou des Ecoles	FELIX Laurent	06 61 76 58 77	felixlaurent2@gmail.com	Evènements autour de l'école
Associations domiciliées en dehors de la commune mais ayant une activité sur celle-ci :				
Grand Fond Bressan	FORGET Bruno		bruno.forget@kiwi-fibre.fr	Semi marathon
Les Zan't	CECCAROLI Alice	06 99 31 46 25	alicececcaroli@yahoo.fr	Théâtre
Contacts :				
Journal «le Progrès»	MAS Robert	06 95 07 89 56	mas.robert@9online.fr	
Contact mairie	CARON Catherine	06 70 86 05 18	catherine.caron5@wanadoo.fr	

Notre commune compte 20 associations actives, la Municipalité les remercie pour leur dynamisme et leur implication dans la vie du village.